Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Service de recherche en défense des cultures

Ministre: Jean Garon
Sous-ministre: Ferdinand Ouellet

1983

Pesticides recommandés par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

groupe chimique
mode d'action
solubilité
toxicité
tolérance
délai de traitement
index culture-produit
cas d'urgence

Nouvelle présentation

Préparé par Raymond-Marie Duchesne, biologiste

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture
des Pêcheries et de l'Alimentation
Service de recherche en défense des cultures

1983

Pesticides recommandés par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

groupe chimique
mode d'action
solubilité
toxicité
tolérance
délai de traitement
index culture-produit
cas d'urgence

ISBN 2-550-02993-3

Dépôt légal - 2e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION 3

Préparation et collaboration 5
Utilisation de la brochure 5
Nom des pesticides et des compagnies 5
Renseignements techniques 6
Solubilité 6
Tolérances 6
Toxicités et risque 6
Emploi des pesticides 7
Références bibliographiques 7
Annexes 7
Informations et commentaires 7

■ GÉNÉRALITÉS SUR LES PESTICIDES 9

Homologation des pesticides 11
Tolérance légale des résidus de pesticides 11
Intervalle de sécurité 12
Compatibilité et incompatibilité des pesticides 12
Entreposage des pesticides 12
Etiquette d'un pesticide 13
Toxicité des pesticides 13
Toxicité digestive 13
Toxicité cutanée 14
Protection des abeilles 14
Précautions à prendre 14
Pesticides très toxiques 15
Pesticides modérément toxiques 15
Pesticides relativement non toxiques 15
Protection de l'environnement 16
Précautions à prendre dans l'emploi des pesticides 17
Vêtements et équipement d'hygiène et de sécurité 18

■ TRAITEMENTS D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATION 21

Les intoxications par les pesticides 23
Numéros de téléphone importants 24
Symboles qui identifient sur l'étiquette le degré et la nature des risques du pesticide vendu 25
Traitements d'urgence en cas d'intoxications par les pesticides avant le transport vers une salle d'urgence ou un centre antipoison 26

PESTICIDES RECOMMANDÉS

● Acaricides et Insecticides 29
● Fongicides 55
● Herbicides 77
● Pesticides divers 143
Désinfectants 147
Fumigants du sol 148
Molluscicide 152
Régulateurs de croissance 153
Répulsifs 156
Rodenticides 156

■ INDEX DES PESTICIDES RECOMMANDÉS 159

(noms commerciaux, noms communs et compagnies)

■ INDEX DES COMPAGNIES 179

■ RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 185

■ ANNEXE I 189

Classes d'expressions qualitative et quantitative de la solubilité

■ ANNEXE II 193

Liste et adresses de compagnies québécoises de produits et d'équipement d'hygiène et de sécurité

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Cette brochure comprend la liste des pesticides recommandés dans les différentes publications du Conseil des productions végétales du Québec pour la protection des cultures, en 1983. De par son contenu, elle est une source d'informations essentielles pour un usage rationnel et sécuritaire des pesticides sur tout le territoire agricole québécois.

L'édition 1983 comporte des éléments nouveaux d'information pour chacun des pesticides selon une présentation grandement améliorée. De plus, un index Culture - Produit, placé au début de chacun des groupes de pesticides, en facilite la consultation.

PRÉPARATION ET COLLABORATION:

Cet ouvrage est préparé par le Service de recherche en défense des cultures du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec avec la collaboration des personnes et des organismes suivants:

Benedetti, Jean-Louis, M.D. Centre de toxicologie du Québec,
Le Centre hospitalier de l'université Laval.
Sujet: Traitements d'urgence en cas d'intoxication.

Franklin, Claire-A., Dr. Direction générale de la protection
de la santé, ministère de la Santé et du Bien-Etre social
du Canada.
Sujet: Renseignements additionnels sur les "Vêtements
et Masques protecteurs".

UTILISATION DE LA BROCHURE:

Afin d'utiliser correctement les divers éléments d'information inclus dans cette brochure, il est essentiel d'apporter les quelques précisions suivantes:

Noms des pesticides et des compagnies:

Tous les noms communs des pesticides mentionnés dans cette brochure sont ceux officiellement acceptés par l'ACNOR (Association Canadienne de Normalisation). Toutefois, pour se retrouver plus rapidement dans l'abondante nomenclature des pesticides, la liste des noms communs et commerciaux est donnée par ordre alphabétique à la fin de ce document. Enfin, le nom et l'adresse des compagnies qui sont à l'origine de la fabrication des pesticides sont énumérés dans cette brochure.

Renseignements techniques:

L'ensemble des renseignements mentionnés pour chacun des noms communs des pesticides concerne le produit technique et non le produit vendu commercialement. Ainsi, certains renseignements sur la toxicité, le risque et les abeilles peuvent varier selon la formulation et la concentration du produit utilisé.

Solubilité:

Pour la majorité des pesticides contenus dans cette brochure, la solubilité est exprimée quantitativement (ppm ou mg/l). L'annexe I présente un regroupement des solubilités selon une classification qualitative, utile en certaines circonstances. Toutefois, ces valeurs comparatives ne réflètent pas toujours l'impact écologique résultant de l'application de certains pesticides en sols légers.

Tolérances:

Les tolérances de résidus de pesticides dans les aliments destinés aux consommateurs sont celles établies par la Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé et du Bien-Etre social du Canada en collaboration avec d'autres organismes.

Il en est de même pour les tolérances maximales de quelques pesticides dans l'eau d'alimentation dont les résultats ont été publiés par McNeely et al. en 1980.

Toxicités et risque:

Les chiffres relatifs aux toxicités digestives et cutanées proviennent de cinq sources d'informations (a, b, c, d et e) identifiées à la section "Références bibliographiques".

Quant à l'évaluation du risque, les informations sont issues de la classification faite par l'OMS (WHO) et publiée par la FAO en 1980. Tout comme pour les résultats sur les toxicités digestives et cutanées, ces évaluations concernent le produit technique. Pour les produits vendus commercialement, le degré et la nature du risque sont exprimés à l'aide de mots indicateurs et de symboles acceptés internationalement et identifiés à la section "Traitements d'urgence en cas d'intoxication".

Une utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides en conformité avec les directives du fabricant et des autorités provinciales aura pour conséquence d'éliminer ou de réduire les risques attribués à ces produits.

Emploi des pesticides:

Lorsqu'il s'agit de l'emploi, ce sont évidemment des indications générales et on doit toujours lire attentivement l'étiquette d'un produit avant de l'utiliser. L'étiquette constitue en tout temps la source officielle d'informations.

Remarque: Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ses représentants ne peuvent prendre la responsabilité des résultats obtenus par suite de l'emploi des pesticides, qu'ils soient ou non utilisés selon les suggestions, recommandations ou directives des fabricants ou des agences gouvernementales.

Références bibliographiques:

La préparation de cette brochure a nécessité la consultation de plusieurs références choisies en regard de leur pertinence et de la qualité de l'information recherchée. Pour des informations additionnelles, le lecteur aurait avantage à consulter la liste à la section "Références bibliographiques".

Annexes:

Les annexes I et II présentent des renseignements supplémentaires sur la solubilité (Classes d'expressions qualitative et quantitative de la solubilité) et les produits et équipement d'hygiène et de sécurité (Liste et adresses de compagnies québécoises).

INFORMATIONS ET COMMENTAIRES:

Pour plus d'informations en matière de pesticides, vous pouvez communiquer avec:

Raymond-Marie Duchesne, biologiste-entomologiste
Service de recherche en défense des cultures
Complexe scientifique, D-1-64
2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) CANADA
G1P 3W8
Téléphone: (418) 643-2380

Nous croyons que cette brochure doit répondre aux besoins des utilisateurs. Par conséquent, nous sommes très intéressés à recevoir vos commentaires en vue de son amélioration constante.

GÉNÉRALITÉS SUR LES PESTICIDES

GÉNÉRALITÉS SUR LES PESTICIDES

HOMOLOGATION DES PESTICIDES

L'homologation des pesticides est sous l'entière responsabilité du ministère de l'Agriculture du Canada qui autorise la vente de produits uniquement pour les usages et les modalités prescrits sur l'étiquette.

L'emploi d'un produit homologué assure l'efficacité du produit contre l'ennemi visé, élimine les risques de phytotoxicité aux cultures et protège la santé des utilisateurs et des consommateurs et l'environnement.

Il est donc toujours de rigueur de recommander ou d'utiliser un produit homologué.

Pour s'assurer de l'homologation d'un produit pour les usages que l'on veut en faire, il est nécessaire de consulter les guides et les autorités compétentes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de lire attentivement l'étiquette du produit.

TOLÉRANCE LÉGALE DES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Au moment de la vente, les denrées alimentaires ne doivent pas contenir une quantité de résidu de pesticides supérieure à la limite établie par la Loi des aliments et drogues du ministère de la Santé et du Bien-Etre social du Canada. En ce qui concerne les pesticides pour lesquels une limite de tolérance n'a pas encore été déterminée, aucune trace de résidu ne doit être décelée à l'analyse chimique.

Les limites de tolérance des principaux pesticides sont exprimées en parties par million (ppm). L'intervalle en jours à observer entre la dernière application et la récolte devrait prévenir la présence d'un résidu en quantité supérieure à celle établie par la loi. Cet intervalle, identifié sur l'étiquette, doit être scrupuleusement respecté.

Le respect de l'intervalle de sécurité n'est pas la seule garantie de quantité de résidus n'excédant pas les limites ou les tolérances établies. Il faut aussi respecter la dose, le nombre de traitements et la période de temps entre chacun des traitements phytosanitaires recommandés.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé et du Bien-Etre social du Canada, 1 001, rue Saint-Laurent ouest, Longueuil, (514) 283-5488.

INTERVALLE DE SECURITÉ

L'intervalle de sécurité, identifié sur l'étiquette du pesticide, représente le nombre de jours à respecter entre le dernier traitement et la récolte. Le nombre de jours peut dans certains cas être remplacé par un stade ou une période dans la vie de l'ennemi ou de la culture.

Il est très important de considérer que pour une même culture, les intervalles à respecter ne sont pas nécessairement identiques pour tous les produits utilisés. Il en est de même pour tous les usages pour lesquels un produit est homologué. Il est donc de mise de toujours lire rigoureusement l'étiquette du produit.

Dans tous les cas, l'intervalle de sécurité doit être scrupuleusement respecté pour que la quantité de résidus sur les produits récoltés vendus ne dépasse pas les limites ou tolérances établies en vertu de la Loi des aliments et drogues.

COMPATIBILITÉ ET INCOMPATIBILITÉ DES PESTICIDES

Souvent deux ou plusieurs pesticides sont mélangés afin de contrôler plus d'un ennemi avec la même application. Ils doivent alors être compatibles. Règle générale, plusieurs de ces produits compatibles sont vendus déjà mélangés par les manufacturiers.

Par contre, certains pesticides sont chimiquement incompatibles. Il en résulte une perte d'activité des produits, une augmentation de la toxicité envers l'utilisateur et des dommages aux cultures. D'autres sont physiquement incompatibles et entraînent une détérioration du mélange, rendant ce dernier inutilisable.

Il est donc dangereux de faire soi-même des mélanges de pesticides autres que ceux recommandés par les autorités compétentes. Dans les cas de mélanges douteux, mieux vaut s'abstenir d'effectuer le traitement et consulter le représentant de la compagnie ou les autorités compétentes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ces derniers ont généralement des tableaux de compatibilité sur les pesticides.

ENTREPOSAGE DES PESTICIDES

Pour maintenir l'efficacité des produits, il convient de les entreposer selon les directives du fabricant. En général:

- il faut les entreposer dans un endroit frais et sec;
- ne pas emmagasiner les herbicides avec les fongicides, insecticides et engrais chimiques;
- entreposer les produits liquides à l'abri de la gelée.

Pour plus de sécurité:

- garder les pesticides dans leurs contenants originaux;
- les entreposer hors d'atteinte des enfants et des animaux et généralement dans un entrepôt fermé à clé.

ETIQUETTE D'UN PESTICIDE

La lecture de l'étiquette d'un pesticide doit toujours être la première étape à franchir avant d'entreprendre toutes les autres manipulations nécessaires en vue d'effectuer un traitement phytosanitaire. Malheureusement, pour plusieurs utilisateurs l'étiquette n'est pas ou peu consultée.

Une consultation sérieuse de l'étiquette assurerait un emploi efficace et sécuritaire du produit puisque l'utilisateur est à même d'y trouver toute l'information dont il a besoin: noms du produit, (nom commercial et nom commun), concentration, utilité, désignation de la catégorie, énoncé de la garantie, numéro d'homologation, modes d'emploi, énoncés des précautions, instructions de premiers soins, renseignements toxicologiques.

Toute l'information est présentée généralement d'une manière identique pour tous les pesticides. Certains renseignements se trouvent sur l'aire principale d'affichage (partie de l'étiquette bien en vue) alors que d'autres sont sur l'aire secondaire d'affichage.

TOXICITÉ DES PESTICIDES

La toxicité des pesticides est exprimée sous deux formes: toxicité digestive, dans le cas d'une absorption par la bouche et toxicité cutanée, lors d'une absorption par la peau.

LA TOXICITE DIGESTIVE, établie généralement à l'aide de rats de laboratoire, est exprimée par la formule DL 50, qui signifie "dose létale pour 50% des animaux employés dans les tests", ou en d'autres termes, la quantité de pesticides en milligrammes par kilogramme de poids de l'animal, nécessaire pour provoquer la mort de 50% des animaux.

LA TOXICITE CUTANEE est déterminée à l'aide de rats de laboratoire, à l'exception de certains cas où l'on a utilisé des lapins (Lpn). La DL 50 s'exprime également en milligrammes par kilogramme de poids de l'animal. La toxicité cutanée exprime la quantité de pesticides absorbée en 24 heures par la peau de l'animal employé dans les essais.

Les valeurs exprimant la toxicité des pesticides sont celles que l'on trouve ordinairement dans les rapports d'essais sur ce sujet. Elles peuvent varier selon les conditions expérimentales, la formule des pesticides étudiés, l'âge, l'espèce ou le sexe des animaux, etc.

L'étiquette précise pour l'homme, le degré et la nature du risque du pesticide à l'aide de symboles et de mots indicateurs (voir page 25) placés sur l'aire principale d'affichage.

PROTECTION DES ABEILLES

Les pesticides doivent être utilisés sans risques d'empoisonner les abeilles, car celles-ci aident grandement à la pollinisation. L'emploi de pesticides dans les vergers durant la floraison est défendu par la loi. Cependant il ne faut pas oublier que certains produits peuvent être toxiques aux abeilles même s'ils sont utilisés plusieurs jours avant ou après la floraison, lorsque d'autres plantes, telles que le pissenlit, le trèfle, etc. sont en fleurs. Cette situation existe pour d'autres cultures. Dans tous les cas l'utilisateur de pesticides et l'apiculteur doivent coopérer étroitement.

Précautions à prendre:

1. Employer la dose appropriée de pesticide qui présente le moins de danger tout en étant efficace.

2. Lorsqu'on doit employer un pesticide dangereux, en informer l'apiculteur à l'avance pour qu'il garde ses abeilles dans les ruches.

3. Les épandages sous forme de poudre présentent, en général, plus de risques pour les abeilles que les pulvérisations.

4. Plus les épandages sont répétés, plus les risques de pertes aux abeilles sont élevées.

5. Eviter les traitements quand les abeilles butinent. Par conséquent, traiter les champs de préférence le soir.

6. Eviter les applications de pesticides dangereux lorsqu'il vente. Ils peuvent causer des pertes dans les champs voisins fréquentés par les abeilles.

Les pesticides peuvent être groupés en trois catégories, selon leur degré de toxicité aux abeilles:

Pesticides très toxiques:

Les pesticides qui peuvent empoisonner les abeilles lors des pulvérisations, et même durant les quelques jours qui suivent les traitements, sont les suivants:

Acaricides et insecticides:

aldicarbe
arséniate de plomb
azinphos-méthyl
carbaryl
carbofuran
chlorpyrifos
cyperméthrine
diazinon
diméthoate
fenvalérate
malathion
méthamidophos
méthidathion
méthomyl
mévinphos
naled
parathion
perméthrine
phosmet
tétrachlorvinphos

Pesticides modérément toxiques:

Les produits qui peuvent être employés sans trop de danger pour les abeilles, s'ils sont utilisés avec précaution, c'est-à-dire lorsque les abeilles sont absentes de la culture durant les traitements, sont:

Acaricides et insecticides:

chlordane
disulfoton
endosulfan
fonofos
formétanate
lindane
méthoxychlore
oxydéméton-méthyl
phorate
phosalone

Fongicide:

DNOC

Pesticides relativement non toxiques:

Les pesticides sans danger pour les abeilles sont les suivants:

Acaricides et insecticides:

bacillus thuringiensis
chinométhionate
chlorfenvinphos
cyhéxatin
dicofol
éthion
fenbutatine
nicotine
propargite
pyrimicarbe
roténone
trichlorfon

Fongicides:

anilazine
bénomyl
captafol
captane
carbathiine
chloronèbe
chlorthalonil
cuivre fixe
dichlone
dichloran
dinocap
dodine
fénaminosulf
ferbame
folpet
hydroxyde de cuivre
mancozèbe
métalaxyle
métirame
soufre mouillable
sulfate de cuivre
thiabendazole
thiophanate-méthyl
thirame
zinèbe

Herbicides:

alachlore
alidochlore
amitrole
asulame
atrazine
bentazone
bromacil
butilate
chlorambène
chlorobromuron
chlorprophame
desmédiphame
2,4-D
dicamba
dichlobénil
diclofop-méthyl
dichlorprop
difenzoquat-méthyl sulfate
dinosèbe
diuron
endothall
EPTC
éthofumésate
glyphosate
linuron
MCPA
métobromuron
métolachlore
métribuzine
monolinuron
naptalame
niclofène
paraquat
phenmédiphame
piclorame
prométryne
propyzamide
siduron
sulfamate d'ammonium
sulfate de cuivre
2,4,5-T
terbacil
terbuthilazine
terbutryne
trifluraline

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour protéger l'environnement, suivre les recommandations suivantes:

1. Eviter la pollution des cours d'eau, étangs, ruisseaux, etc. en utilisant une pompe de remplissage servant uniquement à cette fin et munie d'un dispositif empêchant tout retour de la bouillie.

2. Vidanger les résidus de bouillies et des eaux de lavage en les épandant autour des champs traités, loin des étangs, cours d'eau, ruisseaux, etc.

3. Laver les réservoirs et les récipients loin des sources d'approvisionnement d'eau, telles que puits, sources, etc.

4. Brûler immédiatement les emballages vides en papier ou en carton, en évitant d'en respirer la fumée. Rendre inutilisables et enfouir les contenants métalliques ou en plastique non inflammable, à 60 cm de profondeur au moins, loin des puits, sources, cours d'eau, etc.

5. Ne pas brûler les emballages ou récipients ayant contenu des arsenics, des mercures, des chlorates ou des herbicides à base d'hormones.

PRECAUTIONS A PRENDRE DANS L'EMPLOI DES PESTICIDES

La plupart des pesticides sont des substances toxiques qui peuvent être absorbées par voie respiratoire, buccale ou cutanée. Pour éviter tout accident, on doit suivre attentivement les règles de sécurité et d'hygiène suivantes:

1. Ne jamais boire, manger ou fumer en travaillant avec les pesticides et se laver soigneusement les mains à l'eau tiède et au savon après leurs manipulations.

2. Transporter prudemment les contenants de pesticides.

   Attention: ne jamais placer de contenants dans l'enceinte du véhicule servant au transport des passagers.

3. Entreposer les pesticides hors de la portée des enfants et des animaux dans un local frais, bien aéré et fermé à clé. Ne pas entreposer à proximité des habitations, de la laiterie, de l'étable, etc.

4. Toujours garder les pesticides dans leurs contenants originaux et garder intacte l'étiquette du contenant.

5. Avant l'achat d'un nouveau pesticide et avant chaque emploi d'un pesticide, lire l'étiquette attentivement.

6. Etre convenablement vêtu quels que soient le produit utilisé et la durée des traitements: pantalons longs, chemises à manches longues, gants de caoutchouc (recouvrant l'avant-bras), bottes de caoutchouc et tout autre accessoire de protection recommandé par le fabricant ou les autorités provinciales.

   Attention: ne jamais travailler le torse nu.

7. S'abstenir de tout contact avec la peau, se tenir hors de la portée du vent et éviter d'en respirer les émanations et les poussières, surtout lors de la préparation des bouillies.

8. Faire les traitements par temps calme et se protéger des buées et dérives en travaillant avec le vent de côté.

9. Se laver soigneusement après avoir utilisé un pesticide. Prendre une douche demeure fortement recommandé.

   Attention: toujours laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau et ce, indépendamment de la lessive de la maison.

10. Laisser les locaux propres et nettoyer immédiatement après usage les instruments servant à la préparation des bouillies et les appareils pour l'application des pesticides.

11. En cas d'intoxication, se conformer aux directives à la page 26 et 27.

VETEMENTS ET EQUIPEMENT D'HYGIENE ET DE SECURITE

Les pesticides ne comportent pas de risques lorsqu'on les utilise à bon escient et en prenant les précautions nécessaires. Le plus grand danger se trouve au moment de la manipulation, du remplissage des réservoirs, de la préparation des bouillies et des traitements de semences. Pour éviter tout accident, suivre les recommandations suivantes:

1. Le cuir et les tissus absorbent les pesticides et il est extrêmement difficile de les décontaminer; en conséquence, il faut porter des gants non doublés et des bottes de caoutchouc. Il faut aussi porter un vêtement du type "combinaison" imperméable ou dont le tissu est suffisamment épais pour empêcher les pesticides de le traverser. Ceci est surtout important lorsque l'on manipule des produits concentrés ou très toxiques. Pour protéger la tête et le cou il faut porter un chapeau imperméable à large bord. Pas de chapeau de feutre. La casquette ordinaire à visière ne protège pas assez. S'il y a eu contamination des vêtements, les enlever immédiatement et laver la partie du corps qui a été exposée. Les vêtements protecteurs devraient être lavés régulièrement et on doit se laver les mains après chaque application de pesticide.

   Attention: toujours laver les vêtements protecteurs contaminés indépendamment de la lessive de la maison.

2. Le port de lunettes spéciales, très étanches, est également nécessaire. Elles doivent être bien ajustées, et ne pas s'embuer.

3. Un masque de protection des voies respiratoires doit être porté dès qu'il y a risque d'inhalation de poussières ou de vapeurs. Un masque appliqué sur le nez ("masque à poussière") n'arrête que les poussières ou les gouttelettes de liquides mais n'arrête pas du tout les gaz ou les vapeurs. Il ne peut servir que contre les pesticides à très faible risque.

4. On recommande de porter un masque respirateur lors du remplissage et des applications en plein champ. Il existe un masque à cartouches-filtres recouvrant le nez et la bouche, et recommandé comme respirateur pour se protéger contre les buées et dérives chargées de pesticides à faibles concentrations.

5. Le port d'un masque respirateur est de toute nécessité lorsqu'on utilise un pesticide à indice de toxicité élevé.

6. Lorsqu'on utilise de fortes concentrations de pesticide, il est essentiel de porter un masque à cartouche de rechange approprié. Il contient un filtre pour arrêter les poussières et les fines gouttelettes et aussi une cartouche de rechange qui absorbe les gaz et les vapeurs.

7. Les applications de pesticides en serres ainsi que les préparations et les traitements effectués à l'intérieur des bâtisses exigent le port du masque qui recouvre totalement le visage et qui est muni d'un contenant pourvu d'un filtre spécial ayant un plus grand pouvoir d'absorption. Ce masque est aussi recommandé si on utilise un pesticide à indice de toxicité élevé dans le champ.

8. Les filtres et les cartouches de rechange ayant une capacité limitée, doivent être remplacés après 8 heures d'utilisation ou plus souvent si l'odeur du pesticide commence à être perçu ou si la respiration se fait plus difficile.

   Attention: pour conserver la durée de vie des filtres et des cartouches, on recommande de les serrer après chaque usage dans un contenant hermétique.

9. On doit nettoyer et entretenir l'équipement protecteur selon les directives du vendeur.

10. Il est recommandé de vérifier avec le fournisseur quel genre de vêtements et équipement de protection conviennent spécifiquement aux besoins. On trouvera à l'annexe II de ce guide la liste des compagnies québécoises oeuvrant dans ce domaine.

    Attention: les masques respirateurs, vendus en Amérique du Nord, répondent à des normes de sécurité définies

par NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health). A l'achat, exiger des produits approuvés par NIOSH dont le numéro d'approbation commence par le code TC-23C ou TC-14G selon le type de masque.

11. Dans tous les cas, lire attentivement l'étiquette et suivre les recommandations du fabricant. Sur l'étiquette, rechercher les symboles et les mots indicateurs (voir page 25) qui identifient le degré du risque auquel sont associés les vêtements et équipement de protection, tel qu'illustrés au tableau suivant:

VETEMENT ET EQUIPEMENT DE PROTECTION	DANGER	AVERTISSEMENT	ATTENTION
Gants et bottes de caoutchouc	●	●	●
Lunette ou écran facial	●	●	
Masque respirateur	●	●	
Chemise à manches longues Pantalon long ou Combinaison imperméable ou en tissu épais lavable	●	●	●
Chapeau à large rebord et lavable	●	●	

Note: L'annexe II présente la liste et les adresses de compagnies québécoises de produits et d'équipement d'hygiène et de sécurité.

TRAITEMENTS D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATION

Centre de toxicologie du Québec
Le Centre hospitalier de l'université Laval
2705, boul. Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4G7
(418) 656-8326

TRAITEMENTS D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATION

Les intoxications par les pesticides:

Les circonstances d'intoxication par les pesticides sont variées, mais la très grande majorité des cas rapportés concernent les intoxications accidentelles chez les enfants. Les intoxications professionnelles connues (par inhalation ou par contact cutané) restent rares.

Les intoxications par ingestion sont les plus fréquentes et résultent d'ingestion par méprise ou ignorance et surviennent surtout en milieu domestique ou rural.

En effet, l'entreposage de tels produits chez les particuliers, peu au courant de la toxicité de ces produits, est souvent source d'intoxication, car les pesticides peuvent se trouver:

- près de substances alimentaires;
- à la portée des enfants;
- dans des récipients mal fermés, inadéquats ou mal étiquettés.

En ce qui concerne les intoxications par contamination alimentaire, elles peuvent concerner des intoxications collectives et elles peuvent toucher plusieurs personnes à la fois.

Au point de vue professionnel, les intoxications peuvent survenir lors de la fabrication et de la manipulation de ces produits, et peuvent conduire à des accidents plus ou moins graves. Quant aux intoxications chroniques professionnelles, elles peuvent se voir lors de l'utilisation sans précaution de ces produits.

Il existe diverses classifications des pesticides en fonction des dangers qu'ils présentent, mais de telles classifications indiquent seulement le potentiel toxique de ces produits. En fait, chez l'humain, la toxicité d'un pesticide est difficile à déterminer, car elle est fonction de plusieurs critères modifiant la toxicité tels:

- la présentation du produit: forme liquide, solide, aérosol;
- la voie d'absorption: orale, cutanée, inhalation ou autre;
- les conditions d'exposition: contact aigu ou chronique;
- la sensibilité personnelle à un produit chimique.

On ne doit pas non plus oublier que les substances ajoutées à ces produits, telles les émulsifiants, les produits à effet synergique, les agents dispersants, les agents propulseurs, etc. peuvent entraîner une toxicité et/ou exiger un traitement différent.

Ainsi le risque d'absorption cutanée de pesticides est plus grand si ces derniers sont dilués avec des solvants organiques; ces derniers favorisant la destruction du revêtement lipidique cutané et permettant ainsi une pénétration plus grande.

Pour un même produit en solution dans l'eau ou dans un solvant organique, la conduite thérapeutique sera différente en cas d'ingestion aiguë; ainsi dans le premier cas, il sera recommandé de faire vomir la personne, alors que dans le deuxième cas, les vomissements provoqués seront contre-indiqués, du moins à domicile, à cause de la volatilité du solvant et du danger d'aspiration bronchique.

Les symptômes et les signes cliniques entraînés par l'intoxication aux divers pesticides existant sur le marché, vont varier énormément selon la nature du pesticide.

Cela tient à leurs divers modes de pénétration, de métabolisme, à leurs éventuelles propriétés corrosives, allergisantes, etc.

Il faut signaler que les symptômes et les signes cliniques des intoxications chroniques sont plus difficiles à identifier et qu'il faut généralement avoir recours à des examens de laboratoire pour émettre un diagnostic de surexposition ou d'intoxication.

Le traitement des cas d'intoxications par pesticides va, lui aussi, varier énormément d'un produit à l'autre.

Cependant, on trouvera aux pages suivantes:

page 25; une description des symboles qui identifient sur l'étiquette le degré et la nature des risques du pesticide vendu

page 26 et 27; les lignes directrices du traitement des intoxications aiguës par les pesticides avant le transport vers une salle d'urgence ou un centre antipoison.

Numéros de téléphone importants:

Centres antipoisons: Québec; C.H.U.L. (418) 656-8090

Montréal; Hôpital Sainte-Justine (514) 731-4931
The Montreal Children's Hospital (514) 937-8511

Salle d'urgence de l'hôpital le plus près: ( ) ... .

SYMBOLES QUI IDENTIFIENT SUR L'ÉTIQUETTE LE DEGRÉ
ET LA NATURE DES RISQUES DU PESTICIDE VENDU

DEGRÉ DU RISQUE	
SYMBOLE	MOT INDICATEUR
	DANGER
	AVERTISSEMENT
	ATTENTION

NATURE DU RISQUE	
SYMBOLE	MOT INDICATEUR
	POISON
	INFLAMMABLE
	EXPLOSIF
	CORROSIF

N.B.: Il n'y a pas de symbole inscrit sur l'étiquette lorsque le produit a une faible toxicité, est ininflammable, non explosif et non corrosif.

EXEMPLES

DANGER POISON

AVERTISSEMENT POISON

ATTENTION POISON

DANGER EXTREMEMENT INFLAMMABLE

AVERTISSEMENT INFLAMMABLE

ATTENTION INFLAMMABLE

ATTENTION EXPLOSIF

DANGER CORROSIF

AVERTISSEMENT CORROSIF

ATTENTION CORROSIF

TRAITEMENTS D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATION PAR LES PESTICIDES AVANT LE TRANSPORT VERS UNE SALLE D'URGENCE OU UN CENTRE ANTIPOISON

En dépit de toutes les précautions prises en manipulant des produits antiparasitaires, il peut arriver qu'une personne soit victime d'empoisonnement. Ce texte traite donc des traitements à appliquer en cas d'urgence, pour les diverses catégories de pesticides, avant le transport vers une salle d'urgence ou un centre antipoison.

PRINCIPAUX GROUPES DE PESTICIDES RESPONSABLES DES INTOXICATIONS

Produits organo-phosphorés: azinphos-méthyl, diazinon, diméthoate, éthion, malathion, mévinphos, parathion, phorate, phosalone, phosmet, etc.

N.B.: Il existe des antidotes à ces intoxications, mais qui doivent être administrés en milieu hospitalier.

Produits carbamates: aldicarbe, barbane, bénomyl, carbaryl, carbofuran, cycloate, méthomyl, pyrimicarbe, etc.

N.B. Il existe des antidotes à ces intoxications, mais qui doivent être administrés en milieu hospitalier.

Produits organo-chlorés: chlordane, dicofol, endosulfan, lindane, méthoxychlore, etc.

N.B.: Il est contre-indiqué de donner du lait ou des corps gras dans les cas d'intoxication par ingestion de ces composés.

- lipides proscrits de l'alimentation;
- il existe des médicaments contre-indiqués.

Autres produits:

- composés dinitrés: dinosèbe, DNOC, etc.
- arsénicaux: arséniate de plomb
- nicotine: nicotine
- etc.

CONDUITE GENERALE A TENIR FACE AUX PESTICIDES EN CAS D'INTOXICATION PAR:

INGESTION	● Ne pas faire vomir si: • la personne intoxiquée est somnolente, inconsciente ou en convulsions; • ou a absorbé: – un pesticide mélangé avec des hydrocarbures (huiles, solvants, etc.); – un pesticide corrosif (squelette de la main sur l'étiquette du produit ☠); – un produit moussant (détergent, savon, etc.). ● S'il n'y a pas de contre-indications aux vomissements provoqués et après appel à l'un des trois centres antipoisons**, faire vomir à l'aide du sirop d'Ipécac* (à partir de l'âge de 1 an, donner une dose de 30 ml) dilué dans un verre d'eau; répéter la dose une seule fois seulement après 15 ou 20 minutes s'il n'y a pas eu de vomissement. ● S'il y a une contre-indication ou si le sirop d'Ipécac n'est pas disponible et sur les conseils d'un médecin, transférer le malade à la salle d'urgence.
INHALATION	1) Sortir la personne de l'atmosphère contaminée avec les précautions d'usage (masque, si nécessaire); 2) Si le malade présente des troubles respiratoires (coloration bleutée des lèvres) pratiquer la respiration artificielle (bouche à bouche) en attendant l'arrivée d'un médecin ou le transfert à la salle d'urgence.
CONTACT CUTANE	Presque tous ces produits sont facilement absorbés par la peau: 1) Enlever les vêtements contaminés avec les précautions d'usage (gants notamment); 2) Laver abondamment la peau à l'eau et au savon détergent; 3) Si la personne présente des signes d'intoxication générale, se présenter à la salle d'urgence.
CONTACT OCULAIRE	1) Laver abondamment les yeux avec de l'eau; 2) Si l'irritation oculaire persiste ou si le lavage est difficile à réaliser, se présenter à la salle d'urgence pour un lavage oculaire efficace.

✱ Dans tous les cas de transport vers une salle d'urgence ou un centre antipoison, il est essentiel d'apporter le contenant de pesticides ou, au moins, l'étiquette aux fins d'identification.

* N.B.: Les personnes qui manipulent ces substances devraient conserver à leur domicile au moins deux bouteilles de 30 ml de sirop d'Ipécac. On peut se procurer ce produit à la pharmacie sans prescription. Avant de l'administrer, il est préférable de contacter par téléphone:

** l'un des trois Centres antipoisons désignés:

- à Québec: Centre Hospitalier de l'Université Laval.... (418) 656-8090
- à Montréal: Hôpital Ste-Justine..... (514) 731-4931
  The Montreal Children's Hospital..... (514) 937-8511

ou le Service d'urgence de l'hôpital le plus rapproché..... ( ) ... .

PESTICIDES RECOMMANDÉS

Acaricides et Insecticides

Pesticide / **culture**	LEGUMES (INCLUANT POMME DE TERRE)																							
ACARICIDES ET INSECTICIDES	Ail	Asperge	Aubergine	Betterave potagère	Carotte	Céleri	Choux	Concombre	Epinard	Haricots	Laitue	Maïs sucré	Oignon	Panais	Piment	Poireau	Pois verts	Pomme de terre	Rabiole	Radis	Rhubarbe	Rutabaga	Tomate
aldicarbe																	●						
azinphos-méthyl							●										●						●
bacillus thuringiensis							●											○			●		
carbaryl		●	●		●	●	●	●		●	●	●		●	●		●	●	●		●	●	●
carbofuran												●	●								●		
chlorfenvinphos													●					○			●		
chlorpyrifos					●	●	●	●					●	●									●
diazinon				●				●	●		●		●					○	●				●
diazinon / captane / lindane								●	●	●													
diazinon / lindane										●		●											
diazinon / lindane / thirame								●		●													
dicofol								◒															○
diméthoate				●			●		●	●	●				●		●	●				●	●
disulfoton																		●					
endosulfan			●			●	●	◒							●			●	●			●	◒
fenbutatine oxyde								○															○
fenvalérate							●											●					
fonofos													●					●					
malathion	●	●	●	●		●	●	●	●	●	◒		●		●	●	●		○	●		●	●
méthamidophos							●				●							●					
méthidathion																		●					
méthomyl							●					●						●					
méthoxychlore		●			●			●						●					○		●		
mévinphos						●																	
naled								○										●					○
nicotine								○			○									○			○
oxydéméton-méthyl																		●					
parathion					●			○				●											○
perméthrine							●	○				●						●					○
phorate																		●					
phosmet					●													●					
pyrimicarbe												●		●		●	●						
roténone		●																					
trichlorfon				●								●											

- ● : traitement en champ, ○ : en serre, ◒ : en champ et en serre.
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

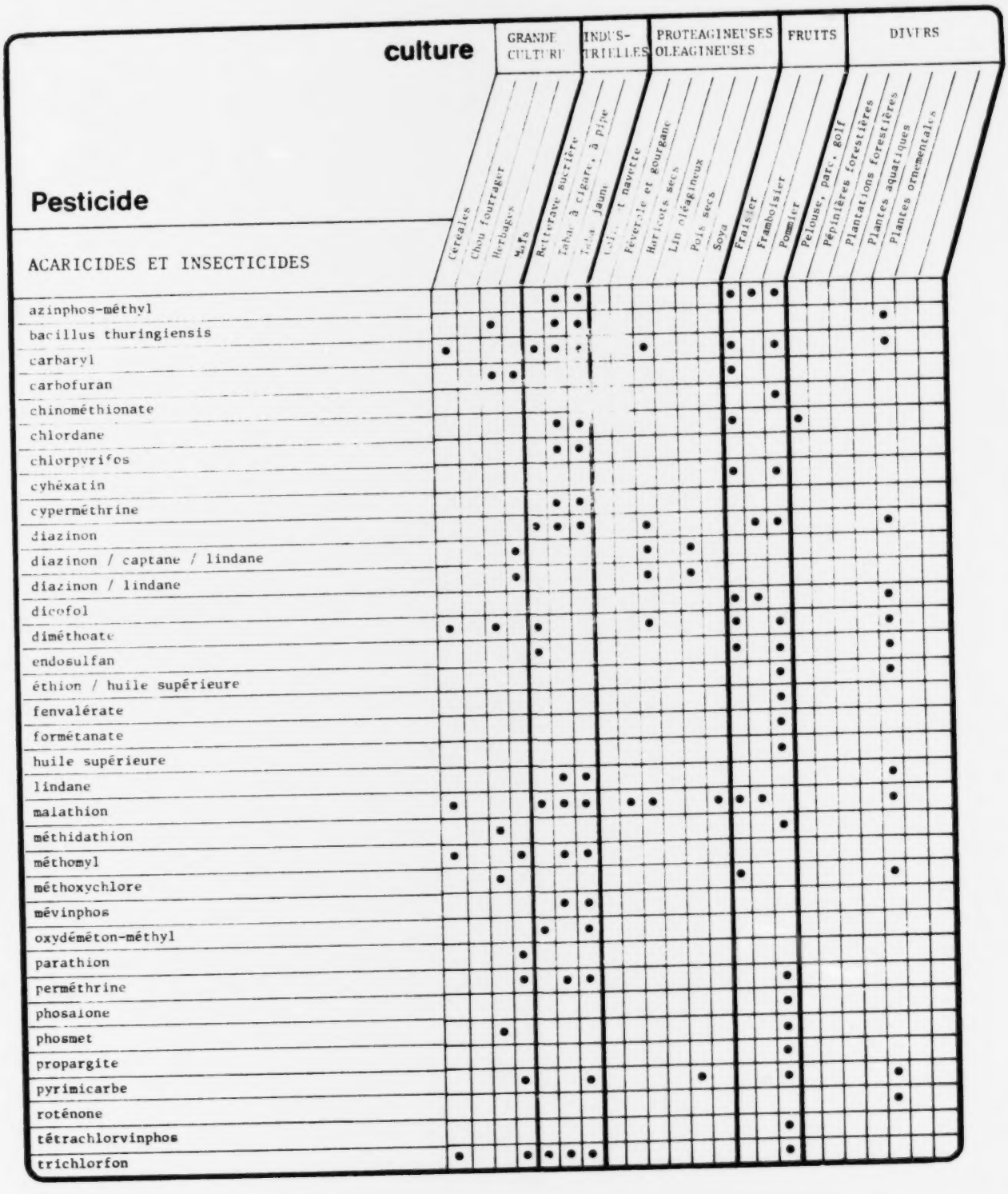

- ● : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
aldicarbe . Temik GR	. $C_7H_{14}N_2O_2S$. Carbamate . A, I, N	. Cont. Ing. Syst. . 6 000	0,5	90	Pomme de terre
	1,0 (a)	2,5 (a)	REX	***	
arseniate de plomb	Ce produit n'est plus recommandé				
azinphos-méthyl . Guthion EC, WP	. $C_{10}H_{12}N_3O_3PS_2$. Organo-phosphoré . A, I	. Cont. Ing. . 33	1 1 1 2	21 21 5 7	Chou (transplantation) Chou chinois Fraisier Framboisier

(à suivre)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] RISQUE [8] ABEILLE [9] (DL 50 en mg/kg)				
azinphos-méthyl (suite)	16 (a) 300 (a) RE ***		–	7	Pomme de terre
			2	7	Pommier
				6	Tabac jaune, à pipe et à cigare
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb . Attendre 48 heures après le traitement avant de pénétrer dans le champ.		1	2	Tomate (champ)
bacillus thuringiensis . Dipel EC . Thuricide SU, WP	. Bactéries . Bio-insecticide . I	. Ing.		0	Choux
				0	Herbages
					Plantes ornementales
				0	Rabiole
				0	Rutabaga
				0	Tabac jaune, à pipe et à cigare
	15 000 (b) *				
carbaryl . Sevin DU, SU, WP	. $C_{12}H_{11}NO_2$. Carbamate . I, P	. Cont. Ing. Syst. . 40	10	3	Asperge
			5	1	Aubergine
			10	7	Betterave sucrière (feuilles)
	(à suivre)				(à suivre)

carbaryl	400 (a)	4 000 (b)	RM	***	5	7	Betterave sucrière (racines)
(suite)	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 70 ppb				5	1	Carotte
					5	3	Céleri
					2	14	Céréales
					5	3	Choux
					3	3	Concombre (champ)
					7	1	Fraisier
					5	3	Haricots
					10	14	Laitue frisée (champ)
					10	3	Laitue pommée (champ)
					1	1	Maïs sucré
					5	7	Panais
					5	1	Piment
							Plantes ornementales
					0,2	7	Pomme de terre
					5	7	Pommier
					10	7	Rabiole
					5	7	Radis (champ)
					10	7	Rutabaga (feuilles)
					5	7	Rutabaga (racines)
						3	Tabac jaune, à pipe et à cigare
					5	1	Tomate (champ)
carbofuran	. $C_{12}H_{15}NO_3$		. Cont. Ing. Syst.		0,4		Fraisier (avant la floraison)
. Furadan	. Carbamate		.	700	-	7	Luzerne
GR, SN, SU	. A, I, N				-	7	Maïs
					0,3		Oignon (semence, sol)

(à suivre)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigu pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
carbofuran (suite)	5,3 (a)	120 (a)	RE	***	0,5	40	Rutabaga
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb . Attendre 48 heures après le traitement avant de pénétrer dans le champ.						
chinométhionate . Morestan DU, WP	. $C_{10}H_6N_2OS_2$. Diazine . A, F		. Cont. Prot. . Insoluble		1,5	30	Pommier
	1 100 (a)	500 (a)	RN	*			
chlordane . Chlordane DU, EC, GR, SN	. $C_{10}H_6Cl_8$. Organo-chloré . I		. Cont. Ing. Inh. . Insoluble		-		Fraisier (avant la plantation) Pelouse Tabac jaune, à pipe et à cigare
	283 (a)	700 (a)	RM	**			
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 7 ppb						

chlorfenvinphos	. $C_{12}H_{14}Cl_3O_4P$	. Cont. Ing.	-		Oignon (traitement dans le sillon)
. Birlane	. Organo-phosphoré	. 145	-	40	Rabiole
EC, GR, WP	. I		-	40	Rutabaga

20 (a)	30 (a)	REX	*

. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb

chlorpyrifos	. $C_9H_{11}Cl_3NO_3PS$	. Cont. Ing. Inh.	-	60	Carotte
				70	Céleri (traitement de sol et après la plantation)
. Dursban	. Organo-phosphoré	. 2			
EC, GR, WP	. I		-	40	Choux
. Lorsban				60	Concombre (champ; traitement de sol et à la plantation)
DU, EC, GR, SN			-	60	Oignon
				60	Panais
					Tabac jaune, à pipe et à cigare
				70	Tomate (champ; traitement de sol et après la plantation)

145 (a)	202 (a)	RM	***

. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb

1- **Produits recommandés en mélange:** / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PF= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
cyhéxatin . Plictran WP	. $C_{18}H_{34}OSn$. Organo-stannique . A	. Cont. . Insoluble	2 2	7 14	Fraisier Pommier
	190 (a)	2 000 Lpn (d)	RF	*	
cyperméthrine . Ripcord EC	. $C_{22}H_{19}Cl_2NO_3$. Pyréthrinoïde . I	. Cont. Ing. . Insoluble		60	Tabac jaune, à pipe et à cigare
	251 (b)	1 600 Lpn (b)		***	
diazinon . Basudin EC, GR, SN . Diazinon DU, EC, GR, SN, WP	. $C_{12}H_{21}N_2O_3PS$. Organo-phosphoré . A, I	. Cont. Ing. Inh. . 40	0,75 0,75 0,50 0,75 0,25 0,25 0,75	14 14 7 10 14 10	Betterave potagère Betterave sucrière Concombre (champ) Epinard Framboisier (au stade du bouton floral) Haricots secs Laitue (champ)

(à suivre)

diazinon	76 (a)	455 (a)	RM	***	0,75	10	Oignon
							Plantes ornementales
(suite)					0,75	14	Pommier
					0,50	14	Rabiole
					0,25	14	Radis (champ)
							Tabac jaune, à pipe et à cigare
					0,75	1	Tomate (champ)

diazinon / captane / lindane	.	. Cont. Ing. Inh. / Erad. Prot. / Cont. Ing. Inh.	Concombre (semence) Epinard (semence) Haricots (semence) Maïs (semence) Pois secs (semence)
. B-3 WP	.	.	
. D-C-L DU	. A, I / F / A, I		

diazinon / lindane	.	. Cont. Ing. Inh. / Cont. Ing. Inh.	Haricots (semence) Maïs (semence) Pois secs (semence)
. D-L	.	.	
DU	. A, I / A, I		

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
dicofol . Kelthane EC, WP	. $C_{14}H_9Cl_5O$. Organo-chloré . A	. Cont. Ing. . Insoluble	3 3 3 3	2 7 7 2	Concombre (champ et serre) Fraisier Framboisier Plantes ornementales Tomate (serre)
	575 (a)	1 000 (a)	RF	*	
	. Attendre 12 heures après le traitement avant de pénétrer dans la serre.				
diméthoate . Cygon EC . Sys-Tem EC	. $C_5H_{12}NO_3PS_2$. Organo-phosphoré . A, I	. Cont. Ing. Syst. . 25 000	2 2 2 2 2 2 2 2 1 1 2 2 0,5	12 12 4 7 4 21 4 7 7 7 7 2 3	Betterave potagère (feuilles) Betterave sucrière (feuilles) Brocoli Céréales Chou Chou de Bruxelles Chou-fleur Epinard Fraisier Haricots Laitue (champ) Luzerne Piment
	152 (a)	353 (a)	RM	***	
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb				

(à suivre)

diméthoate					Plantes ornementales
(suite)			0,5	3	Pois
			2	7	Pomme de terre
			2	14	Pommier
			2	7	Rutabaga
			0,5	7	Tomate (champ)
disulfoton	. $C_8H_{19}O_2PS_3$	. Cont. Syst.	0,2	90	Pomme de terre
. Di-Syston	. Organo-phosphoré	. 25			
EC, GR	. A, I, N				
	2,3 (b)	6 (b)	REX	**	
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb				
endosulfan	. $C_9H_6Cl_6O_3S$	. Cont. Ing.	1	2	Aubergine
			-	45	Betterave sucrière
. Thiodan	. Organo-chloré	. Insoluble	1	14	Céleri
DU, EC, WP	. A, I		2	7	Choux
			1	2	Concombre (champ)
			1	2	Concombre (serre)
			1	7	Fraisier
			1	2	Piment
					Plantes ornementales
			-	5	Pomme de terre
	18 (a)	74 (a)	RM	**	

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Aviclde, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, R= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RL= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE[7] / RISQUE[8] / ABEILLE[9]				
endosulfan			2	35	Pommier
			-	45	Rabiole
(suite)			-	45	Rutabaga
			1	2	Tomate (champ)
			1	2	Tomate (serre)
éthion	. $C_9H_{22}O_4P_2S_4$	. Cont. Inh.			Voir éthion / huile supérieure
. Ethion	. Organo-phosphoré	. Très peu soluble			
EC, WP	. A, I				
	13 (a) / 62 (a) / RM / *				
éthion / huile supérieure	.	. Cont. Inh. / Cont.	2	30	Plantes ornementales Pommier
. Ethion 2% huile supérieure	.	.			
EC	. A, I / A, H, I				
fenbutatine oxyde	. $C_{60}H_{78}OSn_2$	. Cont.	0,5	3	Concombre (serre)

(à suivre)

fenbutatine oxyde (suite)					
. Vendex WP	. Organo-stannique . A	. 0,005	0,5	5	Tomate (serre)
	2 630 (a) 2 000 (b) RN *				
fenvalérate	. $C_{25}H_{22}ClNO_3$	. Cont. Ing.		14	Choux
			-	7	Pomme de terre
. Belmark EC	. Pyrétrinoïde . I	. 1	-	60	Pommier (au bouton rose)
	451 (a) 2 500 (b) ***				
fonofos	. $C_{10}H_{15}OPS_2$	. Cont. Ing. Inh.	-		Oignon (traitement dans le sillon)
. Dyfonate GR	. Organo-phosphoré . I	. Insoluble	-		Pomme de terre (traitement du sol)
	3 (a) 147 (a) REX **				

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérement toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE [7] / RISQUE [8] / ABEILLE [9]				
formétanate . Carzol SP	. $C_{11}H_{15}N_3O_2$. Carbamate . A, I	. Cont. Ing. . 500 000	3	30	Pommier
	20 (a) / 160 (a) / RE / **				
	. Attendre 24 heures après le traitement avant de pénétrer dans le champ.				
huile supérieure . Booster plus EC	. . Hydrocarbure . A, I, H	. Cont. . Insoluble			Pommier (au débourrement avancé)
	10 000				
lindane . Benesan WP	. $C_6H_6Cl_6$. Organo-chloré . A, I	. Cont. Ing. Inh. . 10			Plantes ornementales Tabac jaune, à pipe et à cigare

(à suivre)

lindane	88 (a)	500 (a)	RM	**

(suite)

. Eau de consommation (tolérance) ≤ 4 ppb

. Attendre 12 heures après le traitement avant de pénétrer dans la serre.

---

malathion

. Cythion

EC, WP

. $C_{10}H_{19}O_6PS_2$

. Organo-phosphoré

. A, I

. Cont. Ing. Inh.

. 145

1 401 (a)	4 444 (a)	RF	***

. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb

0,5	3	Ail
6	1	Asperge
0,5	3	Aubergine
0,5	7	Betterave potagère
0,5	7	Betterave sucrière
0,5	3	Brocoli
1	7	Céleri
2	7	Céréales
6	7	Chou
6	7	Chou de Bruxelles
0,5	7	Chou-fleur
3	3	Concombre (champ)
6	7	Epinard
2	3	Féverole
8	3	Fraisier
8	1	Framboisier
2	3	Gourgane
2	3	Haricots
6	14	Laitue frisée (champ)
6	21	Laitue frisée (serre)
6	3	Laitue pommée (champ)
6	7	Laitue pommée (serre)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, • = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]	
malathion (suite)			0,5	3	Oignon (sec)
			3	3	Oignon (vert)
			0,5	3	Piment
					Plantes ornementales
			3	3	Poireau
			2	3	Pois vert
			0,5	7	Rabiole
			0,5	7	Radis (champ)
			0,5	7	Rutabaga
			8	7	Soya
			8	7	Tabac jaune, à pipe et à cigare
			3	3	Tomate (champ)
méthamidophos . Monitor EC, SN	. $C_2H_8NO_2PS$. Organo-phosphoré . A, I	. Cont. Ing. Syst. . Soluble	1	14	Brocoli
			0,5	7	Chou
			1	14	Chou de Bruxelles
			0,5	7	Chou-fleur
			1	14	Laitue pommée (champ)
			-	14	Pomme de terre
	7,5 (a)	50 (a)	RE	***	
méthidathion	. $C_6H_{11}N_2O_4PS_3$	. Cont. Ing.	-	10	Luzerne

(à suivre)

(à suivre)

méthidathion (suite)					
. Supracide EC	. Organo-phosphoré . I	. 240	-	14	Pomme de terre
			0,5		Pommier (au débourrement avancé, calice et 10 jours plus tard)
	20 (a) 25 (a) RE ***				
méthomyl	. $C_5H_{10}N_2O_2S$	. Cont. Syst.	5	7	Brocoli
			-	20	Céréales
. Lannate SN, WP	. Carbamate . I	. Peu soluble	5	1	Chou
			5	7	Chou de Bruxelles
			5	7	Chou-fleur
			-	3	Maïs
			-	3	Pomme de terre
				5	Tabac jaune, à pipe et à cigare
	17 (a) 1 500 (a) RE ***				
	. Attendre 24 heures après le traitement avant de pénétrer dans le champ.				
méthoxychlore	. $C_{16}H_{15}Cl_3O_2$	. Cont. Ing. Syst.	14	1	Asperge
			14	7	Carotte
. Marlate WP	. Organo-chloré . I	. 0,1	14	1	Concombre (champ)
			14	14	Fraisier
				7	Luzerne
. Méthoxol EC			14	7	Panais
					Plantes ornementales
	(à suivre)				(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, * = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, R= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, In.= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-), la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE [8] ABEILLE [9]			
méthoxychlore (suite)	5 000 (a)	RN **	14 14	7 7	Rabiole Rutabaga
mévinphos . Phosdrin SN	. $C_7H_{13}O_6P$. Organo-phosphoré . A, I	. Cont. Ing. Inh. Syst. . Miscible	0,25	5 3	Céleri Tabac à pipe et à cigare
	4 (a) 4,2 (a)	REX ***			
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb . Attendre 24 heures après le traitement avant de pénétrer dans le champ.				
naled . Dibrome EC	. $C_4H_7Br_2Cl_2O_4P$. Organo-phosphoré . A, I	. Cont. Ing. . Insoluble	0,5 - 0,5	1 4 1	Concombre (serre) Pomme de terre Tomate (serre)
	250 (a) 800 (a)	RM ***			

nicotine	. $C_{10}H_{14}N_2$	. Ing. Inh.	2	3	Concombre (serre)
			2	3	Laitue (serre)
. Sulfate de nicotine	. Extrait végétal	. Miscible	2	3	Radis (serre)
			2	3	Tomate (serre)
SN	. I				

55 (a)	285 (a)	RE	*

. Attendre 12 heures après le traitement avant de pénétrer dans la serre.

oxydéméton-méthyl	. $C_6H_{15}O_4PS_2$	. Cont. Ing. Inh. Syst.	-	30	Betterave sucrière
			-	7	Pomme de terre
. Métasystox-R	. Organo-phosphoré	. Miscible		14	Tabac jaune
EC	. A, I				

47 (a)	100 (a)	RE	**

parathion	. $C_{10}H_{14}NO_5PS$	. Cont. Ing. Inh.	0,7	15	Carotte
			0,7	1	Concombre (serre)
. Parathion	. Organo-phosphoré	. 24	0,7	12	Maïs
DU, EC, WP	. A, I		0,7	1	Tomate (serre)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Frad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg) / RISQUE [8] / ABEILLE [9]				
parathion (suite)	2 (a) / 6,8 (a) / REX / ***				
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 35 ppb . Attendre 12 heures et 48 heures avant de pénétrer dans le champ et dans la serre.				
perméthrine	. $C_{21}H_{20}Cl_2O_3$	. Cont. Ing.	-	7	Brocoli
			-	3	Chou
. Ambush	. Pyréthrinoïde	. 0,04	-	3	Chou de Bruxelles
			-	3	Chou-fleur
EC, WP	. I		0,5	1	Concombre (serre)
	4 000 (b) / 2 000 (b) / RN / ***		-	1	Maïs
			-	7	Pomme de terre
			1	7	Pommier
				55	Tabac jaune, à pipe et à cigare
			0,5	1	Tomate (serre)
phorate	. $C_7H_{17}O_2PS_3$	. Cont. Ing. Syst.	-		Pomme de terre (traitement dans le sol)
. Thimet	. Organo-phosphoré	. 50			
GR	. A, I				

(à suivre)

phorate (suite)	1,1 (a)	2,5 (a)	REX	**	
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb				
phosalone	. $C_{12}H_{15}ClNO_4PS_2$	. Cont. Ing.	5	1	Pommier
. Zolone	. Organo-phosphoré	. 10			
WP	. A, I				
	120 (a)	390 (a)	RM	**	
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb				
phosmet	. $C_{11}H_{12}NO_4PS_2$	. Cont. Ing. Inh.	-	40	Carotte
			-	7	Luzerne
. Imidan	. Organo-phosphoré	. 25	-	7	Pomme de terre
WP	. A, I		10	1	Pommier
	113 (b)	1 550 (a)	RM	***	
propargite	. $C_{19}H_{26}O_4S$	. Cont.	3	7	Pommier
. Omite	. Organo-sulfuré	. Insoluble			
WP	. A				

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
propargite (suite)	1 480 (a)	5 000 Lpn (a)	RF	*	
pyrimicarbe	. $C_{11}H_{18}N_4O_2$	. Cont. Inh. Syst.	-	3	Maïs
. Pirimor	. Carbamate	. 2,7	-	3	Piment
WP	. I				Plantes ornementales
			-	6	Pois
			-	7	Pomme de terre
			-	35	Pommier
	147 (a)	500 (a)	RM	*	14 Tabac jaune
roténone	. $C_{23}H_{22}O_6$	. Cont. Ing.	-	1	Asperge
. Atox DU	. Extrait végétal	. 15			Plantes ornementales
. Déritox DU	. I				
. Warbicide WP					
	132 (a)	940 (d)	RM	*	

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
tétrachlorvinphos	. $C_{10}H_9Cl_4O_4P$	. Cont. Ing.	10	7	Pommier
. Hartz	. Organo-phosphoré	. 11			
DU, SP	. A, I				
	1 100 (a)	2 500 Lpn (a)	RN	***	
trichlorfon	. $C_4H_8Cl_3O_4P$	. Cont. Ing. Inh.	-	28	Betterave potagère
			-	14	Betterave sucrière (attendre 28 jours pour donner le feuillage en nourriture aux animaux)
. Dylox	. Organo-phosphoré	. 154			
EC, SN, SP	. A, I				
	400 (a)	2 000 (b)	RF	*	
			-	21	Céréales
			-	1	Maïs
			10	7	Pommier
				3	Tabac jaune, à pipe et à cigare

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES RECOMMANDÉS

Fongicides

Pesticide / culture	LEGUMES (INCLUANT POMME DE TERRE)																							
FONGICIDES	Ail	Asperge	Aubergine	Betterave potagère	Carotte	Céleri	Chou	Concombre	Epinard	Haricots	Laitue	Maïs sucré	Oignon	Poireau	Pois	Pois verts	Pomme de terre	Potiron	Radis	Rhubarbe	Rutabaga	Tomate
anilazine				●	●		◒					●										◒
bénomyl							○		●													
bénomyl + captane																						○
bénomyl + mancozèbe																						○
bénomyl + manèbe							○															○
captafol												●				●						●
captane			●			●	●	◒		◒				●								◒
captane / diazinon / lindane								●														
captane + diazinon																●						
captane + endosulfan								●														
captane + méthoxychlore								●														
carbathiine / thirame												●										
chlorothalonil				●	●	●	●						●			●						◒
cuivre fixe			●			●	●		●													●
dichloran	●								●			●										○
ferbame			●			●	●	○		●				●								◒
hydroxyde de cuivre								●		●												●
hydroxyde de cuivre + mancozèbe																						●
hydroxyde de cuivre + manèbe																						●
mancozèbe				●	●							●	●		●	●						●
mancozèbe + diazinon																●						
manèbe				●	●	●	●					●	●		●	●						◒
manèbe + cuivre fixe																						●
métalaxyle																●						
métirame																●						◒
métirame + diazinon																●						
phosphate trisodique																						○
quintozène							●															
quintozène + captane							●															
quintozène + thirame							●															
thiabendazole																●						
thiophanate-méthyl																●						
thirame		●	●	●		●		◒		○				●								○
zinèbe			●					●		●		●		●								

- ● : traitement en champ, ○ : en serre, ◒ : en champ et en serre.
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

Pesticide / culture	GRANDE CULTURE				INDUS-TRIELLES		PROTEAGINEUSES OLEAGINEUSES					FRUITS		DIVERS				
	Céréales	Chou fourrager	Herbages	Maïs	Betterave sucrière	Tabac à cigare, à pipe	Tabac jaune	Féverole et gourgane	Haricots secs	Lin oléagineux	Pois secs	Soya	Fraisier	Framboisier	Pommier	Pelouse, parc, golf	Pépinières forestières	Plantations forestières	Plantes aquatiques	Plantes ornementales	Végétation (destruction)
FONGICIDES																					
anilazine													●			●					
bénomyl						●	●							●	●				●		
bénomyl + captane													●	●	●						
bénomyl + mancozèbe															●						
bénomyl + métirame															●						
captafol															●						
captane			●	●	●	●	●			●			●		●				●		
captane / diazinon / lindane				●					●		●										
carbathiine	●																				
carbathiine / thirame	●																				
chloronèbe													●								
cuivre fixe									●						●				●		
dichlone															●						
DNOC														●							
dodine													●		●						
fénaminosulf					●																
ferbame						●	●							●					●		
folpet																			●		
hydroxyde de cuivre									●												
mancozèbe					●																
mancozèbe / dinocap															●						
manèbe	●																		●		
métalaxyle						●	●														
métirame	●														●						
soufre mouillable															●				●		
streptomycine															●						
sulfate de cuivre + chaux hydratée															●						
thiophanate-méthyl													●	●	●				●		
thiophanate-méthyl / captane													●								
thirame			●					●											●		
zinèbe																			●		

- ● : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
		TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE[7] (DL 50 en mg/kg) / RISQUE[8] / ABEILLE[9]			
anilazine	. $C_9H_5Cl_3N_4$	. Cont. Prot.			Carotte (entrepôt)
			10	1	Céleri
. Dyrène	. Triazine	. Insoluble	5	1	Concombre (champ)
WP	. F		5	1	Concombre (serre)
			20	5	Fraisier
	2 700 (b) / 9 400 Lpn (e) / RN / *		10	1	Oignon
					Pelouse
			10	1	Tomate (champ)
			10	1	Tomate (serre)
bénomyl	. $C_{14}H_{18}N_4O_3$	. Erad. Syst.	0,5	1	Concombre (serre)
			6	1	Framboisier
. Benlate	. Carbamate	. Insoluble	1	14	Haricots
					Plantes ornementales
WP	. F		5	1	Pommier
					Tabac jaune, à pipe et à cigare
	10 000 (b) / RN / *				

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]	
bénomyl + captane	. . . F + F	. Erad. Syst. + Erad. Prot. .		1 1 7 1	Fraisier Framboisier Pommier Tomate (serre)
bénomyl + mancozèbe	. . . F + F	. Erad. Syst. + Cont. Erad. Prot. .		30 1	Pommier Tomate (serre)
bénomyl + manèbe	. . . F + F	. Erad. Syst. + Cont. Prot. .		1 1	Concombre (serre) Tomate (serre)
bénomyl + métirame	. . . F + F	. Erad. Syst. + Prot. Syst.		7	Pommier

captafol	. $C_{10}H_9Cl_4NO_2S$	. Ants. Cont. Erad.		-	1	Oignon
				-	1	Pomme de terre
. Difolatan	. Phtalimide	.	1,4	-		Pommier (pas après le débourrement avancé)
SU	. F			5	1	Tomate (champ)
	2 500 (a)	15 400 Lpn (c)	RN	*		
captane	. $C_9H_8Cl_3NO_2S$	. Erad. Prot.				Aubergine (semence, semis, terreau)
. Captane	. Phtalimide	.	0,5			Betterave sucrière (semence)
DU, SU, WP	. F					Céleri (semis)
. Orthocide						Choux (semis)
WP	9 000 (a)		RN	*		Concombre (champ et serre; terreau)
				5	2	Fraisier
						Haricots secs (semis)
						Herbages (semence)
						Laitue (champ et serre; semence, semis, terreau)
						Maïs (semence)
						Piment (semence, semis, terreau)
						Plantes ornementales semence, semis, terreau)
				5	7	Pommier

(à suivre)

1- **Produits recommandés en mélange:** / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- **Les traits (-):** la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE [7] / RISQUE [8] / ABEILLE [9]				
captane (suite)					Tabac jaune, à pipe et à cigare Tomate (champ et serre; semis, terreau)
captane / bénomyl	.	. Erad. Prot. / Erad. Syst.			Fraisier (apparition des boutons verts) Framboisier (floraison) Pommier Tomate (serre; de la transplantation à la récolte)
. Bénomyl / Captane WP	. F / F	.		7	
. Captane / Bénomyl WP					
captane / diazinon / lindane	.	. Erad. Prot. / Cont. Ing. Inh. / Cont. Ing. Inh.			Voir diazinon / captane / lindane (Acaricides et Insecticides)
. B-3 WP	. F / A, I / A, I	.			
. D-C-L DU					

captane + diazinon	.	. Erad. Prot. + Cont. Ing. Inh.	Pomme de terre (à la plantation)
	.	.	
	. F + A, I		
captane + endosulfan	.	. Erad. Prot. + Cont. Ing.	Concombre (champ; semence)
	.	.	
	. F + A, I		
captane + méthoxychlore	.	. Erad. Prot. + Cont. Ing. Syst.	Concombre (champ; semence)
	.	.	
	. F + I		
carbathiine	. $C_{12}H_{13}NO_2S$	. Prot. Syst.	Céréales (semence)
. Vitaflo-250 SU	. Oxathiine	. 170	
. Vitavax-SN SN	. F		
	3 200 (a)	8 000 (b)	RN *

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE [7] / RISQUE [8] / ABEILLE [9]				
carbathiine / thirame	.	. Prot. Syst. / Cont. Prot.			Céréales (semence) Oignon (semence)
. Vitaflo-280 SU	. F / F, Rp	.			
. Vitavax DU					
chloronèbe	. $C_8H_8Cl_2O_2$	. Prot. Syst.	-		Fraisier (racines)
. Tersan SP, WP	. Benzène . F	. 8			
	11 000 (a) / 5 000 (b) / RN / *				
chlorothalonil	. $C_8Cl_4N_2$	. Ants. Prot. Syst.	1	1	Carotte
			15	7	Céleri
. Bravo SU, WP	. Nitrile . F	. 0,6	5	7	Choux
			5	1	Concombre (champ)
			1	1	Panais

(à suivre)

(à suivre)

chlorothalonil (suite)	10 000 (a)	10 000 (b)	RN	*	-	1	Pomme de terre
					5	1	Tomate (champ)
					5	1	Tomate (serre)
. Daconil SU, WP							
. Exothermil SU							
cuivre fixe	. Cu		. Erad. Prot.		50	12	Betterave potagère
					50	10	Choux
. Cutrine plus SG, SN	. Composé inorganique		. Insoluble		50	1	Concombre (champ)
	. B, F				50	1	Haricots
							Plantes ornementales
	1 000 (e)	8 000 (e)		*	50	1	Pommier
					50	1	Tomate (champ)
dichlone	. $C_{10}H_4Cl_2O_2$		. Cont. Prot.		3	1	Pommier
. Phygon WP	. Quinone		. Insoluble				
	. F						
	1 300 (a)	5 000 Lpn (e)	RF	*			

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE[7] / RISQUE[8] / ABEILLE[9]				
dichloran . Botran WP	. $C_6H_4Cl_2N_2O_2$. Amine . F	. Cont. Erad. . Insoluble	5 5	2	Ail (sur le sol, avant plantation) Haricots Oignon (sur le sol, une semaine avant le semis)
	1 500 (b) — RF — *		5	1	Tomate (serre)
dinocap	. $C_{18}H_{24}N_2O_6$. Crésol . A, F	. Cont. Prot. . Insoluble			Voir mancozèbe / dinocap
	980 (a) — RF — *				
DNOC . Elgetol SN	. $C_7H_6N_2O_5$. Crésol . A, F, H, I, P	. Cont. . 130			Framboisier (pointes vertes et avant floraison)
	10 (a) — 200 (a) — RE — **				

dodine	. $C_{15}H_{33}N_3O_2$	. Prot. Syst.	5 5	7	Fraisier Pommier
. Cyprex WP	. Glyoxalidine . F	. Soluble			
	566 (a)	1 500 Lpn (a)	RF	*	
fénaminosulf	. $C_8H_{10}N_3NaO_3S$	. Cont.			Betterave sucrière (semence)
. Lesan WP	. Sulfonamide . F	. 23			
	60 (a)	100 (a)	RM	*	
ferbame	. $C_9H_{18}FeN_3S_6$	. Cont. Prot.	7 7 7 7 7 7 7		Aubergine (semis) Céleri (semis) Choux (semis) Concombre (serre; semis) Framboisier (avant la floraison et après la récolte) Laitue (champ; semis) Piment (semis)
. Ferbame DU, WP	. Dithiocarbamate . F	. 130			Plantes ornementales (semis)
	4 000 (a)		RN	*	

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE [8] ABEILLE [9]			
ferbame (suite)			 7	 1	Tabac jaune, à pipe et à cigare Tomate (champ et serre)
folpet . Phaltane WP	. $C_9H_4Cl_3NO_2S$. Phtalimide . F	. Prot. . 1			Plantes ornementales (blanc)
	10 000 (b)	RN *			
hydroxyde de cuivre . Kocide WP	. Cu $(OH)_2$. Composé inorganique . F	. Cont. Erad. . Insoluble	50 50 50	1 1 1	Concombre (champ) Haricots Tomate (champ)
	200 (a)	*			

hydroxyde de cuivre + mancozèbe . F + F	.	. Cont. Erad. + Cont. Erad. Prot.		3	Tomate (champ)
hydroxyde de cuivre + manèbe . F + F	.	. Cont. Erad. + Cont. Prot.		3	Tomate (champ)
mancozèbe	. $(C_4H_6MnN_2S_4)_n(Zn)_x$	. Cont. Erad. Prot.	-	21	Betterave sucrière
			-	7	Carotte
. Dithane M-45	. Dithiocarbamate	. Insoluble	5	7	Céleri
DU, WP	. F		7	10	Oignon (vert)
. Manzate 200			-	7	Panais
WP	7 500 (a) 1 000 (d) RN *		7	10	Poireau
			-	1	Pomme de terre
			4	1	Tomate (champ)
mancozèbe + diazinon . F + A, I	.	. Cont. Erad. Prot. + Cont. Ing. Inh. .			Pomme de terre (traitement des tubercules)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
mancozèbe / dinocap	.	. Cont. Erad. Prot. + Cont. Prot.		7	Pommier
. Dikar	.	.			
WP	. F / A, F				
manèbe	. $(C_4H_6MnN_2S_4)_n$	. Cont. Prot.	-	5	Carotte
			5	14	Céleri
. Agrox NM	. Dithiocarbamate	. Peu soluble			Céréales (semence)
WP	. F		7	7	Choux
			4	3	Concombre (champ)
. Coop NM seedtreat	6 750 (a)	1 000 Lpn (d)	RN	*	7 10 Oignon (vert)
DU			-	5	Panais
					Plantes ornementales
. Dithane M-22			7	10	Poireau
WP			-	1	Pomme de terre
			4	3	Tomate (champ)
. Mantox			4	1	Tomate (serre)
WP					
. Manzate D					
WP					

manèbe + cuivre fixe . F + B, F	.	. Cont. Prot. + Erad. Prot.		1	Tomate (champ)
métalaxyle . Ridomil SP, WP . F	. $C_{15}H_{21}NO_4$. Acylalanine	. Erad. Prot. Syst. . 7 100	-	7 7	Pomme de terre Tabac jaune, à pipe et à cigare
	650 (b) 3 100 (b) *				
métirame . Polyrame DU, SU, WP . F	. Polymère instable . Dithiocarbamate	. Prot. Syst. . Insoluble	- 7 4 4	1 7 1 1	Céréales (semence) Pomme de terre Pommier Tomate (champ) Tomate (serre)
	6 200 (a) *				
métirame + diazinon . F + A, I	.	. Prot. Syst. + Cont. Ing. Inh.			Pomme de terre (traitement des tubercules)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Mollusicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUF • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE [8]	ABEILLE [9]		
phosphate trisodique . Phosphate trisodique . PP	. $Na_3PO_4.12H_2O$. Composé inorganique . G	. Cont. Prot. . Soluble			Tomate (serre; désinfection de la semence)
quintozène . Terraclor WP	. $C_6Cl_5NO_2$. Benzène . F 1 650 (a)	. Prot. . Insoluble RN			Choux (eau de transplantation)
quintozène + captane	. . . F + F	. Erad. Prot. + Prot. .			Choux (désinfection du terreau)
quintozène + thirame	.	. Prot. + Cont. Prot.			Choux (désinfection du terreau)

(à suivre)

quintozène + thirame	.				
(suite)	. F + F, Rp				
soufre mouillable	. S_n	. Cont. Prot.			Plantes ornementales (blanc)
. Micro-Niasul W	. Composé inorganique	. Miscible	-	1	Pommier (blanc)
WP	. A, F				
	Relativement non toxique *				
streptomycine	. $C_{21}H_{39}N_7O_{12}$	. Erad. Syst.	-	4	Pommetier
			-	4	Pommier
. Agristrep	. Antibiotique	. Soluble	-	3	Sorbier
SP	. B, F				
	9 000 (a)				
sulfate de cuivre	. $CuSO_4.5H_2O$	. Ants.			Voir mélange avec chaux fraîchement hydratée
. Bluestone	. Composé inorganique	. 316			
SP	. Ag, F, H				
	300 (a) RM *				

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, * = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]	
sulfate de cuivre + chaux fraîchement hydratée	.	. Ants.			Pommier (à l'état dormant)
	.	.			
	. Ag, F, H				
thiabendazole	. $C_{10}H_7N_3S$	. Prot. Syst.	4		Pomme de terre (traitement à l'entreposage)
. Mertect SU	. Thiadiazine	. 50			
	. F				
	3 100 (a)	RN	*		
thiophanate-méthyl	. $C_{12}H_{14}N_4O_4S_2$	. Erad.	5	1	Fraisier
			6	1	Framboisier
					Plantes ornementales
. Easout DU, WP	. Carbamate	. Peu soluble			Pomme de terre (à la plantation)
	. F				
. Proturf GR	7 500 (a)	10 000 (b)	RN	*	5 1 Pommier

thiophanate-méthyl + captane	. F + F	. Erad. + Prot. Erad.	1	Fraisier

---

thirame	. $C_6H_{12}N_2S_4$	. Cont. Prot.	Asperge (semence)
. Thirame 75 WP	. Dithiocarbamate	. 30	Aubergine (semence, terreau)
	. F, Rp		Betterave potagère (semence)
	560 (a) RF *		Céleri (semence, terreau)
			Concombre (champ et serre; semence, semis, terreau)
			Féverole (semence)
			Gourgane (semence)
			Herbages (semence)
			Laitue (serre; semence, semis, terreau)
			Piment (semence, terreau)
			Plantes ornementales (semence)
			Tomate (serre; semence, semis, terreau)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
zinèbe	. $(C_4H_6N_2S_4Zn)_n$	. Cont. Prot.	7	5	Aubergine
			4	5	Concombre (champ)
. Zinèbe	. Dithiocarbamate	. 10	7	10	Laitue
			7	7	Oignon
WP	. F		7	5	Piment
					Plantes ornementales
	5 200 (a)	1 000 (d)	RN	*	

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Fradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): PEX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES RECOMMANDÉS

Herbicides

Pesticide / culture	LEGUMES (INCLUANT POMME DE TERRE)																							
HERBICIDES	Ail	Asperge	Aubergine	Betterave potagère	Carotte	Céleri	Choux	Concombre	Epinard	Haricots	Laitue	Maïs sucré	Oignon	Panais	Piment	Poireau	Pois verts	Pomme de terre	Rabiole	Radis	Rhubarbe	Rutabaga	Tomate
alachlore									•														
alachlore + dinosèbe																	•						
alachlore + linuron																	•						
alachlore + métribuzine																	•						
alidochlore												•											
amitrole		•																					
atrazine											•												
atrazine + alachlore											•												
atrazine / cyanazine											•												
atrazine / huile / adjuvant											•												
atrazine / simazine											•												
aziprotryne												•											
bensulide							•																
bentazone																•							
bentazone / atrazine + assist											•												
bentazone + huile minérale légère									•														
bentazone + citowett plus									•		•												
bentazone + citowett plus + assist											•												
bromoxynil											•												
bromoxynil + atrazine											•												
butilate + atrazine											•												
butilate + cyanazine											•												
chlorambène		•			•			•		•					•								•
chlorprophame												•		•									
chlorthal-diméthyl													•			•							
cyanamide d'hydrogène													•										
cyanazine											•												
cyanazine + alachlore											•												
cycloate				•					•														
dalapon																	•						
dalapon + métribuzine																	•						
2,4-D		•									•												
2,4-DB											•												
diclofop-méthyl					•					•				•			•	•					
(à suivre)																							

- • : traitement en champ
- **Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.**
- **Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.**

Pesticide	culture: LEGUMES (INCLUANT POMME DE TERRE)																												
HERBICIDES	Ail	Asperge	Aubergine	Betterave potagère	Carotte	Céleri	Choux	Concombre	Epinard	Haricots	Laitue	Maïs sucré	Oignon	Panais	Piment	Poireau	Pois verts	Pomme de terre	Radicchio	Radis	Rhubarbe	Rutabaga	Tomate
(suite)															●								●
difénamide										●								●					
dinosèbe																		●					
dinosèbe + dalapon																		●					
dinosèbe + huile diésel																		●					
diquat																		●					
endothall																		●					
EPTC										●								●					
EPTC + linuron																		●					
EPTC + métribuzine																		●					
EPTC + prométryne																		●					
EPTC + protectant + atrazine												●											
glyphosate												●						●					
huile herbicide					●								●	●									
hydrazide maléique																		●					
ioxynil												●				●							
linuron		●			●	●						●		●				●					
MCPA																	●						
MCPB						●											●						
MCPB / MCPA (15-1)																	●						
mécoprop / 2,4-D / dicamba												●											
métobromuron										●								●					
métolachlore												●											
métolachlore / atrazine												●											
métolachlore + atrazine + cyanazine												●											
métolachlore + cyanazine												●											
métolachlore + linuron																		●					
métolachlore + métobromuron																		●					
métolachlore + métribuzine																		●					
métolachlore + monolinuron																		●					
métribuzine		●																●					●
métribuzine + paraquat																		●					
monolinuron										●													
naptalame / dinosèbe									●														
(à suivre)																							

- ● : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

culture / Pesticide	GRANDE CULTURE					INDUS-TRIELLES		PROTEAGINEUSES OLEAGINEUSES					FRUITS	DIVERS					
	Céréales	Chou fourrager	Herbages	Maïs	Betterave sucrière	Tabac à cigare, à pipe	Tabac jaune	Féverole et gourgane	Haricots secs	Lin oléagineux	Pois secs	Soya	Fraisier	Framboisier	Pommier	Pelouse, parc, golf	Pépinières forestières	Plantations forestières	Plantes aquatiques	Plantes ornementales
HERBICIDES																			
alachlore								•											
alachlore + dicamba			•												•	•	•	•	•
amitrole																			
amitrole / simazine																			
amitrole-T																			
arséniate disodique																			
asulame + 2,4-DB			•																
atrazine				•															
atrazine + atrazine				•															
atrazine / cyanazine				•															
atrazine / 2,4-D																			
atrazine / huile / adjuvant				•															
atrazine + linuron				•															
atrazine / simazine				•															
barbane	•																		
bensulide											•	•							
bentazone																			
bentazone / atrazine + assist				•															
bentazone + huile minérale légère									•										
bentazone + citowett plus				•								•							
bentazone + citowett plus + assist				•															
benzoyl-prop-éthyl	•																		
bromacil																			
bromacil / diuron																			
bromacil + diuron + 2,4-D																			
bromoxynil	•		•	•															
bromoxynil + atrazine				•															
bromoxynil / MCPA	•		•								•								
butylate + atrazine				•															
butylate + cyanazine				•															
chlorambène + linuron												•							
chlorate de sodium																			•
chlorflurécol																•			•
chloroxuron													•						
(à suivre)																			

- • : traitement en champ

Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.

- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement

Pesticide / culture	GRANDE CULTURE				INDUS-TRIELLES		PROTEAGINEUSES OLEAGINEUSES				FRUITS	DIVERS					
	Céréales	Choux fourragers	Herbages	Maïs	Betterave sucrière	Tabac à cigare, à pipe	Colza et navette	Féverole et gourgane	Haricots secs	Lin oléagineux	Pois secs	Soya	Fraisier	Framboisier	Pommier	Pelouse, parc, golf	Pépinières forestières	Plantations forestières	Plantes aquatiques	Plantes ornementales	Végétaux (destruction)	Divers
HERBICIDES																						
(suite)																						
chlorthal-diméthyl															●							
cyanazine				●																		
cyanazine + alachlore				●																		
cyanazine + dicamba				●																		
cyanazine / MCPA	●																					
cycloate					●																	
dalapon														●				●				
dalapon + adjuvant																					●	
2,4-D	●		●	●		●				●			●	●		●		●		●	●	
2,4-D / dicamba															●					●	●	
2,4-D / fénoprop																				●	●	
2,4-D / mécoprop															●							
2,4-D / piclorame																				●		
2,4-D / 2,4,5-T																				●		
2,4-D / 2,4,5-T + TCA sodium																				●		
2,4-D / 2,4,5-T + sulfamate d'ammonium																				●		
2,4-DB	●		●	●																		
2,4-DB + MCPA			●																			
desmédiphame					●																	
dicamba				●											●							
dicamba / MCPA	●																					
dichlobénil													●	●								
dichlorprop / 2,4-D	●																			●	●	
dichlorprop / 2,4-D + dicamba																				●		
dichlorprop / 2,4-D + TCA sodium																				●		
diclofop-méthyl	●		●		●			●			●	●										
diclofop-méthyl + bromoxynil	●																					
difénamide						●						●				●		●				
difénamide + simazine																●						
difenzoquat-méthyl sulfate	●																					
difenzoquat-méthyl sulfate + bromoxynil / MCPA	●																					
difenzoquat-méthyl sulfate + bromoxynil	●																					
dinosèbe								●														
(à suivre)																						

- ● : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

Pesticide / culture	GRANDE CULTURE					INDUS-TRIELLES		PROTEAGINEUSES OLEAGINEUSES					FRUITS		DIVERS				
	Céréales	Chou fourrager	Herbages	Maïs	Betterave sucrière	Tabac à cigare, à pipe	Tabac jaune	Féverole et gourgane	Haricots secs	Lin oléagineux	Pois secs	Soya	Fraisier	Framboisier	Pommier	Pelouse, parc, golf	Pépinières forestières	Plantations forestières	Plantes aquatiques	Plantes ornementales	Végétation (destruction)	Vivaces
HERBICIDES																						
(suite)																						
diquat	•																	•				
diuron																		•				
EPTC			•					•	•							•				•		•
EPTC + atrazine				•												•						
éthofumésate					•																	
éthofumésate + cycloate					•																	
éthofumésate + TCA					•																	
flamprop-méthyl	•																					
fosamine																				•		
glyphosate	•		•	•	•	•						•		•	•	•	•			•		•
huile herbicide																•						
hydrazide maléique																•				•		
hydrazide maléique + chlorflurecol																				•		
linuron				•								•										•
linuron + MCPA	•																					
MCPA	•		•						•	•												•
MCPA + dalapon									•													
MCPB	•		•								•											
MCPB / MCPA (15-1)	•		•						•													
MCPB / MCPA (15-1) + dalapon																•						
mécoprop																•				•		•
mécoprop / 2,4-D /dicamba	•		•	•												•				•		
méfluidide																				•		
métaborate de sodium / tétraborate de sodium / bromacil / diuron									•			•										
métobromuron					•																	
métolachlore					•																	
métolachlore / atrazine					•																	
métolachlore + atrazine + cyanazine																						
métolachlore + chlorobromuron					•																	
métolachlore + cyanazine					•																	
métolachlore + dicamba												•										
métolachlore + métobromuron									•													
monolinuron																						
(à suivre)																						

- • : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

Pesticide / culture	GRANDE CULTURE				INDUS-TRIELLES			PROTEAGINEUSES ET OLEAGINEUSES					FRUITS			DIVERS				
HERBICIDES	Céréales	Choux fourragers	Herbages	Maïs	Betterave sucrière	Tabac à cigare, à pipe	Tabac jaune	Colza et navette	Féverole et gourgane	Haricots secs	Lin oléagineux	Pois secs	Soya	Fraisier	Framboisier	Pommier	Pelouse, parc, golf	Pépinières forestières	Plantations forestières	Plantes aquatiques	Plantes ornementales	Végétation (destruction)	Vivaces
(suite)																							
paraquat			●												●	●	●			●		●	
paraquat / diquat																					●		
paraquat + MCPB / MCPA																●							
pébulate					●	●	●																
phenmédiphame					●																		
phenmédiphame + desmédiphame					●																		
piclorame																						●	
piclorame / 2,4-D + surfactant																						●	
prométryne												●											
propyzamide			●													●			●		●		●
pyrazone + huile minérale légère					●																		
pyrazone + citowett plus					●																		
pyrazone + TCA					●																		
siduron																	●						
simazine			●											●	●		●	●	●			●	
simazine / paraquat (voir paraquat / simazine)														●	●	●				●			
sulfamate d'ammonium																						●	●
sulfate de cuivre																			●				
TCA																						●	●
tébuthiuron																						●	
terbacile													●		●								●
terbuthylazine / terbutryne												●											
trifluraline		●	●					●	●	●		●	●				●			●			
trifluraline + chlorambène													●										
trifluraline + métribuzine													●										
vernolate													●										
AUTRE HERBICIDE																							
hexazinone																					●		

- ● : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
alachlore	. $C_{14}H_{20}ClNO_2$	. Syst.		Haricots (prélevée)
. Lasso EC	. Amide . H	. 148		
. Lasso II GR	1 200 (a)	3 500 Lpn (a)	RF	*
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb			
alachlore + chlorobromuron	. . . H + H	. Syst. + Syst. .		Ce mélange n'est plus homologué pour la pomme de terre et le soya

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérement toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE [8]	ABEILLE [9]	
alachlore + dicamba	. . . H + H	. Syst. + Cont. Syst. .		Maïs (prélevée; pas sur le maïs sucré)
alachlore + dinosèbe	. . . H + A, H, I, P	. Syst. + Cont. Ing. .		Pomme de terre (prélevée)
alachlore + linuron	. . . H + H	. Syst. + Sts. Syst. .		Pomme de terre (prélevée)
alachlore + métribuzine	. . . H + H	. Syst. + Syst. .		Pomme de terre (prélevée)

alidochlore	. $C_8H_{12}ClNO$	. Cont.	-	Oignon (prélevée; postlevée)
. Randox	. Amide	. Insoluble		
EC, GR	. H			
	700 (a)	360 (a)	RM	*
alidochlore + chlorprophame	.	. Cont. + Syst.		Oignon (prélevée)
	.	.		
	. H + H, P			
amitrole	. $C_2H_4N_4$	. Syst.		Année précédant la culture (général) Asclépiade Asperge établie (après dernière cueillette, postlevée) Herbe à la puce Pépinière forestière: 1ère, 2e, 3e ou 4e saison de croissance (épinette seulement) Plantes aquatiques (quenouilles, sagittaires) Pommier (non en production) Préparation du terrain (chiendent, mauvaises herbes vivaces)
. Amino-triazole	. Triazole	. 280 000		
SP	. H, M			
. Amizol SP	1 100 (a)		RF	*

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PT= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sto= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lm). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
amitrole / simazine	.	. Syst. / Inh. Sts. Syst.		Plantation forestière (automne précédant la plantation) Végétation herbacée (destruction)
	.	.		
	. H, M / Ag, H			
amitrole-T	. $C_2H_4N_4$	. Syst.		Année précédant la culture (général) Asclépiade Asperge (après dernière cueillette, postlevée) Herbe à la puce Pommier (non en production) Prêle Préparation du terrain (chiendent, mauvaises herbes vivaces) Soya (présemis)
. Amitrol-T SN	. Triazole	. 280 000		
. Cytrol SN	. H, M			
	1 100 (a)		RF	*
asulame	. $C_8H_{10}N_2O_4S$	. Syst.		Ce produit est recommandé en mélange avec 2,4-DB
. Asulox F SN	. Carbamate	. Très soluble		
	. H			
	2 000 (a)	1 200 (c)	RN	*

asulame + 2,4-DB	. . . H + H	. Syst. + Syst. .		Légumineuses, en semis pur (postlevée) Prairies (établissement)
atrazine . Aatrex SU, WP . Aatrex-Nine O WP . Atrazine SU, WP	. $C_8H_{14}ClN_5$. Triazine . H 1 750 (a) 7 500 Lpn (a) RN * . Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb	. Sts. Syst. . 33	-	Maïs (présemis, présemis incorporé, postlevée)
atrazine + alachlore	. . . H + H	. Sts. Syst. + Syst. .		Maïs (présemis incorporé, prélevée, postlevée)
atrazine / cyanazine . Blazine SU, WP	. . . H / H	. Sts. Syst. / Sts. Syst. .		Maïs (présemis incorporé, prélevée, postlevée)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE [8] ABEILLE [9]		
atrazine / 2,4-D . Primatol AP SU, WP	. . . H / H, P	. Sts. Syst. / Syst. .		Végétation herbacée (destruction)
atrazine / huile . Aatrex plus SU . Atra-Mix SU	. . . H / A, H, I	. Syst. / Cont. .	-	Maïs (postlevée) Le mélange atrazine/huile est recommandé avec un adjuvant (atrazine/huile/adjuvant).
atrazine / linuron . Linazine WP	. . . H / H	. Sts. Syst. / Sts. Syst. .		Maïs (prélevée) Pas sur le maïs sucré
atrazine / simazine . Ekko WP	. . . H / Ag, H	. Sts. Syst. / Inh. Sts. Syst. .		Maïs (présemis incorporé, prélevée, postlevée) Pépinière forestière (conifères): 3e ou 4e saison de croissance; postrepiquage

(à suivre)

atrazine / simazine (suite) . Eramox WP				Plantation forestière (avant l'ouverture des bourgeons) Végétation herbacée (destruction)
aziprotryne . Mésoranil WP	. $C_7H_{11}N_7S$. Triazine . H 3 600 (a) 3 000 Lpn (c) RN	. Sts. . 75	-	Oignon (prélevée)
barbane . Carbyne EC	. $C_{11}H_9Cl_2NO_2$. Carbamate . H 600 (a) 23 000 Lpn (b) RF . Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb	. Cont. Sts. Syst. . 11	- -	Blé (postlevée) Orge (postlevée)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RF= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
bensulide . Bétasan EC, GR . Préfar EC	. $C_{14}H_{24}NO_4PS_3$. Amide . H	. Sts. . 25	-	Concombre (présemis) Pelouse (digitaire)
	770 (a)	3 950 (a)	RM	
bentazone . Basagran SN	. $C_{10}H_{12}N_2O_3S$. Diazine . H	. Cont. . 500	- - -	Pois secs (postlevée) Pois verts (postlevée) Soya (postlevée)
	1 100 (a)	2 500 (a)	RF	*
bentazone / atrazine + Assist . Laddox + Assist SU	. . . H / H	. Cont. / Syst. .		Maïs (postlevée)

bentazone + citowett Plus	.	. Cont.	-	Haricots (postlevée)
			-	Maïs (postlevée)
	.	.	-	Soya (postlevée)
	. H			
bentazone + citowett Plus + Assist	.	. Cont.	-	Maïs (postlevée)
	.	.		
	. H			
bentazone + huile minérale légère	.	. Cont. + Cont.		Haricots (postlevée)
	.	.		
	. H + A, H, I			
benzoylprop-éthyl	. $C_{18}H_{17}Cl_2NO_3$	. Sts. Syst.	-	Céréales (postlevée)
. Endaven	.	. 20		Folles avoines (destruction)
EC	. H			
	1 550 (a)	1 000 (c)	RF	

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**), relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE [7] / RISQUE [8] / ABEILLE [9]			
bromacil . Hyvar LX SN, WP . Hyvar X SP, WP	. $C_9H_{13}BrN_2O_2$. Diazine . H 5 200 (a) / RN / *	. Sts. Syst. . 815		Souches de feuillus (destruction) Végétation herbacée (destruction) Végétation ligneuse (destruction)
bromacil / diuron . Krovar 1 WP	. . . H / Ag, H	. Sts. Syst. / Sts. Syst. .		Feuillus (destruction) Végétation herbacée (destruction) Végétation ligneuse (destruction)
bromacil + diuron + 2,4-D	. . . H + Ag, H + H, P	. Sts. Syst. + Sts. Syst. + Syst. .		Feuillus (destruction) Végétation herbacée (destruction) Végétation ligneuse (destruction)
bromoxynil	. $C_7H_3Br_2NO$	. Cont.	- -	Avoine (postlevée) Blé (postlevée)

(à suivre)

bromoxynil (suite)				-	Maïs (postlevée)
. Brominal EC	. Benzonitrile	.	200	-	Mil de semence (postlevée)
. Pardner EC	. H				Orge (postlevée)
					Pâturages de graminées (postlevée)
	120 (a)	2 000 Lpn (b)	RM		Prairies de graminées (postlevée)
bromoxynil + atrazine	.	. Cont. + Sts. Syst.			Maïs (postlevée)
	.	.			
	. H + H				
bromoxynil / MCPA	.	. Cont. / Syst.			Avoine (postlevée)
. Brominal Plus EC	.	.			Blé (postlevée)
	. H / H				Lin oléagineux (postlevée)
. Buctril-M EC					Mil de semence (postlevée)
					Orge (postlevée)
					Pâturages (rénovation)
					Pâturages de graminées (postlevée)
					Prairies de graminées (postlevée)

1- **Produits recommandés en mélange:** / = produits vendus en mélange, * = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactericide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): RLX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE [7] / RISQUE [8] / ABEILLE [9]			
butilate . Sutan EC, GR, WP	. $C_{11}H_{23}NOS$. Thiocarbamate . H 4 000 (a) / 2 000 Lpn (c) / RN / *	. Sts. Syst. . 45		Ce produit est recommandé en mélange avec atrazine, cyanazine
butilate + atrazine	. . . H + H	. Sts. Syst. + Sts. Syst. .		Maïs (présemis incorporé)
butilate + cyanazine	. . . H + H	. Sts. Syst. + Sts. Syst. .		Maïs (présemis incorporé)
chlorambène	. $C_7H_5Cl_2NO_2$	. Sts. Syst.	-	Asperge (semis; prélevée) Carotte (prélevée)

(à suivre)

chlorambène (suite)					- Concombre (prélevée) Haricots (prélevée) - Piment (postplantation) Plantes ornementales (postlevée) - Tomate (postplantation)
. Amiben GR, SN	. Dérivé benzoïque . H	.	700		
	3 500 (a)	3 136 Lpn (a)	RN	*	
chlorambène / linuron	.		. Sts. Syst. / Sts. Syst.		Soya (prélevée)
. Amilon WP	. . H / H		.		
chlorate de sodium	. $NaClO_3$		. Sts. Syst.		Epine-vinette commune (destruction) Nerprun commun (destruction)
. Atlacide SP	. Inorganique . H		. Soluble		
	1 200 (a)	20 000 (c)	RF		
chlorate de sodium / métaborate de sodium / bromacil	.		. Sts. Syst. / Cont. / Sts. Syst.		Ce mélange (Chloréa) n'est plus recommandé, car il présente certains dangers pour le feu

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, * = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactericide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
chlorate de sodium / métaborate de sodium / bromacil (suite)				Ce mélange (Chloréa) n'est plus recommandé, car il présente certains dangers pour le feu
. Chlorea	.	.		
GR	. H / Ag, H / H			
chlorflurecol	. $C_{14}H_9ClO_3$	. Sts. Syst.		Conifères (destruction) Feuillus (destruction) Pelouse
. Maintain CF-125	. Organo-chloré	. 20		
EC	. H, P			
	3 100 (a)	1 000 (b)	RN	
chlorobromuron	. $C_9H_{10}BrClN_2O_2$	. Syst.		Ce produit n'est plus recommandé au Québec
. Maloran	. Urée	. 50		
WP	. H			
	4 287 (a)	2 000 (c)	RN	*

chloroxuron	. $C_{15}H_{15}ClN_2O_2$	. Cont. Sts. Syst.	-	Fraisier (postplantation)
. Tenoran	. Urée	. 2,7		
WP	. H			
	3 700 (a)	10 000 (e)	RN	*
chlorprophame	. $C_{10}H_{12}ClNO_2$	. Syst.	-	Laitue (prélevée)
			-	Oignon (prélevée)
. Chloro IPC	. Carbamate	. 88		
EC, GR	. H, P			
	1 200 (a)	10 200 Lpn (d)	RN	*
chlorthal-diméthyl	. $C_{10}H_6Cl_4O_4$	. Sts.	1	Oignon (prélevée)
				Pelouse (digitaire)
. Dacthal	. Dérivé phtalique	. Insoluble	1	Poireau (prélevée)
GR, WP	. H			
	3 000 (a)	10 000 Lpn (c)	RN	

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradiquant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**), ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
cyanamide d'hydrogène	. $HC{:}C{:}NH.(H_2O)_n$	. Cont.		Oignon (postlevée)
. Cyanamide liquide SN	. Inorganique . F, H	. 772 000		
	1 400 (a)			
cyanazine	. $C_9H_{13}ClN_6$	. Sts. Syst.		Maïs (prélevée, postlevée)
. Bladex SU, WP	. Nitrile . H	. 171		
	149 (a)	1 200 (a)	RM	
cyanazine + alachlore	.	. Sts. Syst. + Syst.		Maïs (prélevée)
	.	.		
	. H + H			
cyanazine + dicamba	.	. Sts. Syst. + Cont. Syst.		Maïs (prélevée) Pas sur le maïs sucré
	(à suivre)			(à suivre)

cyanazine + dicamba (suite)	. H + H	.		Ce mélange n'est plus recommandé par la compagnie dans le maïs (postlevée)
cyanazine / MCPA . Blagal SN	. H / H	. Sts. Syst. / Syst.		Céréales (postlevée)
cycloate . Ro-Neet EC, GR	. $C_{11}H_{21}NOS$. Carbamate . H 3 160 (a) 4 640 Lpn (c) RF	. Sts. Syst. . 100	- - -	Betterave potagère (présemis) Betterave sucrière (présemis) Epinard (présemis)
dalapon . Basfapon SP	. $C_3H_3Cl_2O_2Na$. Organo-chloré . H 970 (a) 2 000 Lpn (d) RN . Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb	. Syst. . Soluble	15 7 1	Année précédant la culture (général) Asperge (plantation établie) Plantes aquatiques (quenouille, sagittaire) Pomme de terre (variétés à peau blanche seulement); préplantation Pommier (de plus de 4 ans)

1- **Produits recommandés en mélange:** / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PT= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradiquant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
dalapon + adjuvant	. . . H	. Syst. .		Vivaces (présemis)
dalapon + métribuzine	. . . H + H	. Syst. + Syst. .		Pomme de terre (préplantation, prélevée)
desmédiphame . Bétanex EC	. $C_{16}H_{16}N_2O_4$. Carbamate . H	. Syst. . Peu soluble	-	Betterave sucrière (postlevée)
	9 600 (a)	10 000 Lpn (a)	RN	*
2,4-D . 2,4-D DU, EC, SN, SO	. $C_8H_6Cl_2O_3$. Aryloxyacide . H, P	. Syst. . 600	5 -	Asperge (postlevée, après cueillette) Céréales (postlevée) Feuillus (destruction)
	(à suivre)			(à suivre)

2,4-D (suite)	375-700 (a)	1 500 (a)	RM	*	Fraisier (rénovation) Framboisier (pas durant la floraison) Herbe à la puce Lin oléagineux (année précédent le semis) Maïs (postlevée) Mil de semence (postlevée) Pâturages (rénovation) Pâturages de graminées (postlevée) Pelouse (pissenlit, plantain, etc.) Plantes aquatiques (joncs, nénuphar, quenouille, sagittaire, scirpes) Prairies de graminées (post-levée) Tabac jaune (postlevée dans le seigle) Végétation (destruction)
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb				

2,4-D / dicamba	.	. Syst. / Cont. Syst.	Conifères (destruction) Feuillus (destruction) Herbe à la puce Pelouse (mauvaises herbes à feuilles larges) Végétation (destruction)
. Banvel GR, SN	. H, P / H	.	
. Dycleer SN			

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-) : la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

+- Le produit est très toxique (***), extrêmement toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] CUTANEE[7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
2,4-D / fénoprop	.	. Syst. / Syst.		Feuillus (destruction)
. Greenleaf	.	.		Herbe à la puce
SN	. H, P / H, P			
. Later's				
SN				
2,4-D / mécoprop	.	. Syst. / Sts. Syst.		Pelouse (mauvaises herbes à feuilles larges)
. Compitox Plus	.	.		
SN	. H, P / H			
. Mecoturf				
SN				
. Super Compitox				
SN				
2,4-D / piclorame	.	. Syst. / Sts. Syst.		Conifères (destruction)
. Tordon 101	.	.		Feuillus (destruction)
SN	. H, P / H, P			

2,4-D / 2,4,5-T . Brushkill EC . Brushkiller EC . Estemine-bruskiller EC	. . . H, P / H, P	. Syst. / Syst. .			Epine-vinette commune (destruction) Feuillus (destruction) Nerprun commun (destruction) Souches de feuillus (destruction)
2,4-D / 2,4,5-T + sulfamate d'ammonium	. . . H, P / H, P + H	. Syst. / Syst. + Sts. Syst. .			Conifères (destruction) Feuillus (destruction)
2,4-D / 2,4,5-T + TCA sodium	. . . H, P / H, P + H	. Syst. / Syst. + Cont. Sts. Syst. .			Conifères (destruction) Feuillus (destruction)
2,4-DB . Embutox EC	. $C_{10}H_{10}Cl_2O_3$. Aryloxyacide . H	. Syst. .	46	- -	Céréales (postlevée) Herbages: Légumineuses avec céréales (postlevée de la céréale)
	(à suivre)				(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, • = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
2,4-DB (suite)	700 (a)	800 (a)	RF	-	Légumineuses en semis pur (postlevée) Prairies (établissement) Maïs (postlevée)
dicamba . Banvel GR, SN . Dycleer PE, SN	. $C_8H_6Cl_2O_3$. Dérivé benzoïque . H	. Cont. Syst. .		-	Céréales (postlevée) Maïs (postlevée; pas sur le maïs sucré) Pelouse (renoué des oiseaux)
	1 040 (a)	10 000 Lpn (d)	RN	*	
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb				
dicamba + MCPA	. . . H + H	. Cont. Syst. + Syst. .			Céréales (postlevée)
dichlobénil	. $C_7H_3Cl_2N$	. Sts. Syst.		-	Framboisier (tard à l'automne)
				-	Pommier (établi depuis un an)

(à suivre)

dichlobénil (suite)						
. Casoron GR	. Benzonitrile . H	.	18			
	2 710 (a)	1 350 Lpn (a)	RN	*		
diclofop-méthyl	. $C_{16}H_{14}Cl_2O_4$	. Sts. Syst.			-	Betterave sucrière (postlevée)
					-	Blé (postlevée)
. Hoe-Grass EC	. Aryloxyacide . H	.	50		-	Carotte (postlevée)
					-	Haricots (postlevée)
						Herbages:
						Légumineuses avec céréales (postlevée de la céréale; blé et orge)
						Prairies (établissement)
	580 (a)	5 000 (b)	RF	*	-	Orge (postlevée)
					-	Panais (postlevée)
					-	Pois secs (postlevée)
					-	Pois verts (postlevée)
					-	Pomme de terre (levée et postlevée hâtive)
					-	Soya (postlevée)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Aviside, B= Bactéricide, F= Fongicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Repulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-). la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (**) ou modérément toxique (*) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
diclofop-méthyl + bromoxynil	. . . H + H	. Sts. Syst. + Cont. .	- -	Blé (postlevée) Orge (postlevée)
dichlorprop . 2,4-DP SN	. $C_9H_8Cl_2O_3$. Aryloxypropionique . H	. Syst. . 350		Ce produit est recommandé en mélange avec 2,4-D
	400 (c)	800 (c)	RF	*
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb			
dichlorporp / 2,4-D . Désormone EC . Diphénoprop EC	. . . H / H, P	. Syst. / Syst. .		Blé (postlevée) Feuillus (destruction) Herbe à la puce Orge (postlevée)

(à suivre)

dichlorporp / 2,4-D (suite) . Estaprop EC . Silvaprop EC			
dichlorprop / 2,4-D + dicamba	. . . H / H, P + H	. Syst. / Syst. + Cont. Syst. .	Conifères (destruction) Feuillus (destruction)
dichlorprop / 2,4-D piclorame	. . . H / H, P + H, P	. Syst. / Syst. + Sts. Syst. .	Feuillus (destruction)
dichlorprop / 2,4-D TCA sodium	. . . H / H, P + H	. Syst. / Syst. + Cont. Sts. Syst. .	Conifères (destruction) Feuillus (destruction)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
difénamide . Enide WP	. $C_{16}H_{17}NO$. Amide . H	. Cont. Sts. . 261	-	Fraisier (postplantation) Pépinière forestière (conifères): postsemis
	1 373 (c)	800 (c)	RF	- Piment (postplantation) Plantes ornementales Tabac jaune (postplantation) - Tomate (postplantation)
difénamide + simazine	. . . H + Ag, H	. Cont. Sts. + Inh. Sts. Syst. .		Pépinière forestière (conifères): 2e saison de croissance
difenzoquat-méthyl sulfate . Avenge SN, SP	. $C_{18}H_{20}N_2O_4S$. Pyrazolium . H	. Cont. Syst. . Soluble	-	Blé (postlevée) - Orge (postlevée)
	470 (a)	3 540 Lpn (a)	RM	*

difenzoquat-méthyl sulfate + bromoxynil	.	. Cont. Syst. + Cont.		Orge (postlevée)
	. H + H	.		
difenzoquat-méthyl sulfate + bromoxynil / MCPA	.	. Cont. Syst. + Cont. / Syst.		Blé (postlevée) Orge (postlevée)
	. H + H / H	.		
dinitramine	. $C_{11}H_{13}F_3N_4O_4$	. Cont.		Ce produit n'est plus homologué dans le chou, oignon, piment, tomate (préplantation), pois sec en semis pur, pois vert et soya (présemis)
. Cobex	. Composé phénolique	. 1,1		
EC	. H			
	3 000 (c)	6 800 Lpn (c)	RN	
dinosèbe	. $C_{10}H_{12}N_2O_5$	. Cont. Ing.	-	Haricots (prélevée)
. Dytop	. Phénol	. 52	-	Pomme de terre (prélevée; défanant)
SN	. A, H, I, P			

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Mollusecicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI

TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	TOXICITE CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
25 (a)	80 (a)	RE	*

dinosèbe (suite)

. Potato top killer EC

. Premerge SN

. Sinox PE EC, SN

dinosèbe + dalapon	. . . A, H, I, P + H	. Cont. Ing. + Syst. .		Pomme de terre (variétés à peau blanche; prélevée)
dinosèbe + huile diésel	. . . A, H, I, P + A, I, H	. Cont. Ing. + Cont. .	-	Pomme de terre (défanant)

dinosèbe / naptalame . Dyanap Ll	. . . A, H, I, P / H, P	. Cont. Ing. / Cont. .	-	Concombre (prélevée)
diquat . Réglone SN	. $C_{12}H_{12}N_2^{++}$. Dipyridile . H, P	. Cont. Syst. . 70		Avoine (postlevée) Plantes aquatiques (élodée, lenticule, myriophylle, nénuphar, potamot, utriculaire)
	231 (a)	RM *	-	Pomme de terre (défanant)
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb			
diuron . Diurex WP . Karmex WP	. $C_9H_{10}Cl_2N_2O$. Urée . Ag, H	. Sts. Syst. . 42		Plantes aquatiques (algues)
	437 (a)	RN *		
endothall . Des-I-Cate EC, SN	. $C_8H_{10}O_5$. Dérivé phtalique . H	. Sts. . 100 000	-	Pomme de terre (défanant)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
endothall (suite)	38 (a)	10 Lpn (c)	RM	*
EPTC . Eptam EC, GR	. $C_9H_{19}NOS$. Carbamate . H	. Sts. . 370	-	Haricots (présemis) Herbages: Légumineuses en semis pur (présemis incorporé) Prairies (établissement)
	1 630 (a)	1 460 Lpn (a)	RM	*
			-	Lin oléagineux (année précédent le semis) Pépinière forestière (présemis ou prérepiquage) Plantes ornementales
			-	Pomme de terre (préplantation) Vivaces
EPTC + atrazine	. . . H + H	. Sts. + Sts. Syst. .		Maïs (présemis incorporé)
EPTC + linuron	. . . H + H	. Sts. Syst. + Sts. Syst. .		Pomme de terre (préplantation)

EPTC + métribuzine	. . . H + H	. Sts. Syst. + Syst. .		Pomme de terre (préplantation)
EPTC / Protectant + atrazine	. . . H / Protectant + H	. Sts. Syst. / Protectant + Sts. Syst. .		Maïs (présemis incorporé)
EPTC / Protectant + cyanazine	. . . H / Protectant + H	. Sts. Syst. / Protectant + Sts. Syst. .		Ce produit n'est plus recommandé pour le maïs (présemis incorporé)
EPTC + prométryne	. . . H + H	. Sts. Syst. + Syst. .		Pomme de terre (préplantation)
éthofumésate . Nortron EC	. $C_{13}H_{18}O_5S$. Benzofurannes . H	. Syst. . 110	-	Betterave sucrière (présemis)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
éthofumésate (suite)	6 400 (c)	1 440 (c)	RN	*		
éthofumésate + cycloate . H + H	.	. Syst. + Sts. Syst.	-	Betterave sucrière (présemis)
éthofumésate + TCA . H + H	.	. Syst. + Cont. Sts. Syst.	-	Betterave sucrière (présemis)
fénoprop . Kuron EC . H, P	. $C_9H_7Cl_3O_3$. Aryloxyacide	. Syst. . 140		Pelouse (oxalide, stellaire, trèfle blanc, etc.) Ce produit n'est plus recommandé seul pour la pelouse
	650 (a)		RF			

fénoprop / 2,4-D + dicamba	.	. Syst. / Syst. + Cont. Syst.		Pelouse
	.	.		
	. H / H, P + H			
flamprop-méthyl	. $C_{17}H_{15}ClFNO_3$	. Syst.	-	Blé (postlevée)
. Mataven	. Aryloxyacide	. Peu soluble		
SN	. H			
	1 752 (b)	2 800 (b)		
fosamine	. $C_3H_8NO_4P$	. Syst.		Conifères (destruction)
. Krénite	. Organo-phosphoré	. Soluble		Feuillus (destruction)
SN	. H			
	10 200 (b)	1 683 Lpn (b)		
glyphosate	. $C_3H_8NO_5P$	. Syst.		Année précédant le semis ou la plantation (général)
. Roundup	. Aminoacide	. 12 000		Asclépiade
SN	. H		-	Betterave sucrière (présemis)
	(à suivre)			(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
glyphosate (suite)	4 320 (a)	7 940 Lpn (c)	RN	*

-	Céréales (présemis ou à l'automne contre le chiendent)
	Chardon, laiteron, renoncule (potager)
	Feuillus (destruction)
-	Herbages:
	Légumineuses avec céréales (présemis)
	Légumineuses en semis pur (prélevée)
	Légumineuses établies (postlevée)
	Mil de semence (postlevée)
	Pâturages (rénovation)
	Pâturages de graminées (postlevée)
	Herbe à la puce
-	Maïs (présemis ou à l'automne contre le chiendent)
	Pelouse (renouvellement)
	Plantations forestières (année avant la plantation)
-	Pomme de terre (préplantation)
	Pommier (printemps ou après le fauchage)
-	Prairies de graminées (postlevée)

(à suivre)

glyphosate (suite)			-	Préparation du terrain Soya (présemis) Tabac à pipe et à cigare (année précédant la plantation) Végétation herbacée (destruction) Végétation ligneuse (destruction) Vivaces (présemis)
hexazinone . Velpar SP	. $C_{12}H_{20}N_4O_2$. Triazine . H 1 090 (c) 5 278 Lpn (c)	. Cont. Syst. . 330		Végétation herbacée (destruction)
huile herbicide . Huile herbicide EC, L1	. . . A, I, H 10 000 (d)	. Cont. . Insoluble	- -	Carotte (postlevée) Oignon (prélevée) Panais (postlevée) Pépinière forestière (conifères, sauf mélèze): 1ère, 2e, 3e et 4e saison de croissance

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
hydrazide maléique . MH 30 SN . Slo-Gro SN	. $C_4H_4N_2O_2$. Diazine . H, P	. Inh. Syst. . Soluble	50	Conifères Feuillus Pelouse Pomme de terre Ce produit est aussi recommandé en mélange avec chlorflurécol pour les conifères, feuillus et la pelouse
	3 800 (a)		RN	
ioxynil . Totril EC	. $C_7H_3I_2NO$. Benzonitrile . H	. Cont. . 50	- -	Oignon (postlevée) Poireau (postlevée)
	110 (a)	210 (c)	RM	
linuron . Afolan EC, SU . Lorox WP	. $C_9H_{10}Cl_2N_2O_2$. Urée . H	. Sts. Syst. . 75	- - - - - - -	Asperge établie (prélevée) Carotte (prélevée, postlevée) Céleri (postplantation) Maïs (postlevée) Panais (prélevée, postlevée) Pomme de terre (prélevée Prêle Soya (prélevée)

(à suivre)

linuron (suite)		1 500 (a)	RN	*
. Lorox L SU				
linuron + MCPA	. . . H + H	. Sts. Syst. + Syst. .		Céréales (postlevée)
MCPA	. $C_9H_9ClO_3$	. Syst.		
. MCPA EC, SN	. Aryloxyacide	. 825		Céréales (postlevée) Lin oléagineux (postlevée) Mil de semence (postlevée) Pâturages (rénovation) Pâturages de graminées (postlevée) Pois (postlevée) Prairies de graminées (postlevée) Prêle
. Méthoxone SN	. H	700 (c)	RF	*
		. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb		
MCPA + dalapon	. . . H + H	. Syst. + Syst. .		Lin oléagineux (postlevée)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, * = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
MCPB . Tropotox SN	. $C_{11}H_{13}ClO_3$. Aryloxyacide . H	. Syst. . 44		Céleri (année précédent le semis) Céréales (année précédent le semis) Herbages: Légumineuses avec céréales (année précédent le semis) Légumineuses en semis pur (année précédent le semis) Prairies (établissement) Pois verts (postlevée)
	680 (a)		RF	-
MCPB / MCPA (15-1) . Tropotox plus 64 SN	. . . H / H	. Syst. / Syst. .		Céréales (postlevée) Herbages: Légumineuses avec céréales (postlevée de la céréale) Légumineuses en semis pur (postlevée) Prairies (établissement) Pois (postlevée)
MCPB / MCPA (15-1) + dalapon	. . . H / H + H	. Syst. / Syst. + Syst. .		Lin oléagineux (postlevée)

mécoprop . Compitox SN . Mécoturf EC	. $C_{10}H_{11}ClO_3$. Aryloxyacide . H	650-1 060 (a)	. Sts. Syst. . 620 RF	Pelouse (oxalide, stellaire, trèfle blanc, etc.; postlevée)
mécoprop / 2,4-D / dicamba . Killex SN . Kil-Mor SN	. . H / H, P / H		. Sts. Syst. / Syst. / Cont. Syst. .	Céréales (postlevée) Feuillus (destruction) Herbe à la puce Maïs (postlevée) Mil de semence (postlevée) Pâturages (rénovation) Pâturages de graminées (postlevée) Pelouse (postlevée) Prairies de graminées (postlevée)
méfluidide . Embark SN	. $C_{11}H_{13}F_3N_2O_3S$. Carbamate . H, P	4 000 (a) 4 000 (b)	. Syst. . 180 RF	Conifères (destruction) Feuillus (destruction) Pelouse

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE [7] / RISQUE [8] / ABEILLE [9]			
métaborate de sodium / tétraborate de sodium / bromacil / diuron	.	. Cont. / Cont. / Sts. Syst. / Sts. Syst.		Végétation herbacée (destruction)
. Borea	.	.		
GR	. Ag, H / Ag, H / H / Ag, H			
métobromuron	. $C_9H_{11}BrN_2O_2$	. Sts. Syst.	-	Haricots (prélevée)
			-	Soya (prélevée)
. Patoran	. Urée	. 330		
SU, WP	. H			
	2 000 (a) / 10 200 Lpn (c) / RN / *			
métolachlore	. $C_{15}H_{22}ClNO_2$	. Sts.	-	Maïs (présemis incorporé)
			-	Pomme de terre (préplantation, prélevée)
. Dual 960	. Amide	. 330		
EC	. H			
	2 780 (a) / 3 170 (b) / RF / *			

métolachlore / atrazine . Primextra SU	. . . H / H	. Sts. / Sts. Syst. .	Maïs (présemis incorporé, prélevée)
métolachlore + atrazine + cyanazine	. . . H + H + H	. Sts. + Sts. Syst. + Sts. Syst. .	Maïs (présemis incorporé, prélevée)
métolachlore + cyanazine	. . . H + H	. Sts. + Sts. Syst. .	Maïs (présemis incorporé, prélevée)
métolachlore + dicamba	. . . H + H	. Sts. + Cont. Syst. .	Maïs (prélevée)

1- **Produits recommandés en mélange:** / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE [7] / RISQUE [8] / ABEILLE [9]			
métolachlore + linuron	. . . H + H	. Sts. + Sts. Syst. .		Pomme de terre (préplantation et prélevée)
métolachlore + métobromuron	. . . H + H	. Sts. + Sts. Syst. .		Pomme de terre (préplantation et prélevée) Soya (prélevée)
métolachlore + métribuzine	. . . H + H	. Sts. + Syst. .		Pomme de terre (préplantation et prélevée)
métolachlore + monolinuron	. . . H + H	. Sts. + Syst. .		Pomme de terre (préplantation et prélevée)

métribuzine	. $C_8H_{14}N_4OS$	. Syst.		-	Asperge établi (prélevée, postlevée)
. Lexone GR, SU, WP	. Triazine	.	1 200	0,5	Pomme de terre (prélevée, levée)
. Lexone DF WP	. H			-	Tomate (postplantation)
. Sencor SG, SU, WP	2 200 (a)	2 000 (a)	RN	*	
métribuzine + paraquat	.	. Syst. + Cont. Inh. Syst.			Pomme de terre (prélevée)
	.	.			
	. H + H, P				
monolinuron	. $C_9H_{11}ClN_2O_2$	. Syst.		-	Haricots (prélevée)
. Afesin EC	. Urée	.	580	-	Pomme de terre (prélevée)
	. H				
	1 800 (a)	RN		*	

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
naptalame	. $C_{18}H_{13}NO_3$	. Cont. Sts. Syst.		Ce produit est recommandé en mélange avec dinosèbe
. Alanap	. Dérivé phtalique	. 200		
SN	. H, P			
	8 200 (a)		RN	*
niclofène	. $C_{12}H_7Cl_2NO_3$	. Cont.		Ce produit n'est plus recommandé. Il est retiré du marché
. Tok	. Phénol	. Insoluble		
EC, WP	. H			
	2 840 (c)		RN	*
paraquat	. $C_{12}H_{14}N_2^{++}$	. Cont. Inh. Syst.		Asperge (semis); avant l'émergence de l'asperge Asperge établie (avant la sortie des turions ou après la dernière coupe)
. Gramoxone	. Ammonium quaternaire	. Soluble		
SN	. H, P			
	57-141 (a)	80 (a)	RM	*
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb			- Carotte (semis différé) - Choux (semis différé) - Concombre (semis différé) Conifères (destruction)

(à suivre)

paraquat (suite)			- Epinard (semis différé) Framboisier (année de la plantation) Herbages: Légumineuses établies (postlevée) - Laitue (semis différé) - Oignon (prélevée) - Panais (semis différé) Pâturages (rénovation) Pelouse (renouvellement) Plantes aquatiques (quenouille, sagittaire) - Pomme de terre (levée et postlevée hâtive) - Pommier (mauvaises herbes en pleine croissance, année de la plantation et années subséquentes) - Rutabaga (semis différé)
paraquat / diquat	.	. Cont. Inh. Syst. / Cont. Syst.	Plantes ornementales (mauvaises herbes à feuilles larges et graminées)
. Weedrite GR	.	.	
GR	. H, P / H, P		

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PI= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Érad= Éradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): EX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
paraquat + MCPB / MCPA	. . . H, P + H / H	. Cont. Inh. Syst. + Syst. / Syst. .		Pommier (mauvaises herbes en pleine croissance, année de plantation et années subséquentes)
paraquat / simazine . Terraklène GR, SU	. . . H, P / Ag, H	. Cont. Inh. Syst. / Inh. Sts. Syst. .		Asperge (plantations établies; prélevée) Framboisier (année suivant la plantation) Pelouse (renouvellement) Plantes ornementales (mauvaises herbes à feuilles larges et graminées) Pommier (après le départ de la végétation)
pébulate . Tillam EC	. $C_{10}H_{21}NOS$. Carbamate . H	. Sts. . 60	- - -	Betterave potagère (présemis) Betterave sucrière (présemis) Tabac jaune, à pipe et à cigare (préplantation) Tomate (préplantation)
	1 120 (a)	2 936 Lpn (c)	RM	

phenmédiphame . Bétanal EC	. $C_{16}H_{16}N_2O_4$. Carbamate . H	. Syst. . 10	-	Betterave sucrière (postlevée)
	8 000 (a)	4 000 (c)	RN	*
phenmédiphame + desmédiphame	. . . H + H	. Syst. + Syst. .		Betterave sucrière (postlevée)
piclorame . Tordon PE, SN	. $C_6H_3Cl_3N_2O_2$. Dérivé picolinique . H, P	. Sts. Syst. . 430		Conifères (destruction) Epine-vinette commune (destruction) Feuillus (destruction) Nerprun commun (destruction)
	3 750 (a)		RN	*
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb			

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange,
+ = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Frad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lan). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigu pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou faiblement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
piclorame / 2,4-D + surfactant	.	. Sts. Syst. / Syst.		Feuillus (destruction)
	.	.		
	. H, P / H, P			
prométryne . Gésagard WP	. $C_{10}H_{19}N_5S$. Triazine . H	. Syst. . 48	- - - - - -	Carotte (prélevée) Céleri (postplantation) Panais (prélevée) Pois secs en semis pur (prélevée) Pois verts (prélevée) Pomme de terre (prélevée et postlevée)
	2 100 (a)	3 100 (c)	RN	*
prométryne + huile minérale légère	.	. Syst. + Cont.		Pomme de terre (prélevée)
	.	.		
	. H + A, I, H			
propyzamide	. $C_{12}H_{11}Cl_2NO$	. Cont. Sts. Syst.	-	Herbage: Légumineuses en semis pur (postlevée)

(à suivre)

(à suivre)

propyzamide (suite) . Kerb WP	. Amide . H		. 15		Lotier (après récolte) Luzerne (après récolte) Prairies (établissement; postlevée) Plantations forestières (automne précédant la plantation) Plantes ornementales (postlevée) Pommier (à l'automne; sous arbres établis seulement) Vivaces (chiendent; année du semis)
	5 620 (a)	3 160 Lpn (c)	RN	*	
pyrazone . Pyramine SU, WP	. $C_{10}H_8ClN_3O$. Diazine . H		. Cont. Syst. . 400		Ce produit est recommandé en mélange avec un adjuvant (citowett plus, huile minérale légère), TCA
	3 030 (a)		RN		
pyrazone + citowett plus	.		. Cont. Syst.	-	Betterave potagère (postlevée)
	.		.	-	Betterave sucrière (postlevée)
	. H				

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE [8]	ABEILLE [9]	
pyrazone + huile minérale légère	.	. Cont. Syst. + Cont.	-	Betterave potagère (postlevée)
	.	.	-	Betterave sucrière (postlevée)
	. H + A, H, I			
pyrazone + TCA	.	. Cont. Syst. + Cont. Sts. Syst.	-	Betterave potagère (prélevée)
	.	.	-	Betterave sucrière (présemis, prélevée)
	. H + H			
siduron	. $C_{14}H_{20}N_2O$	. Sts. Syst.		Pelouse (digitaire)
. Tupersan	. Urée	. 18		
WP	. H			
	5 000 (a)	RN	*	
simazine	. $C_7H_{12}ClN_5$	. Inh. Sts. Syst.	-	Asperge établie (prélevée)
			-	Framboisier (pas l'année de la plantation)
. Princep	. Triazine	. 5		
GR, SG, WP	. Ag, H			
	(à suivre)			(à suivre)

simazine (suite) . Simadex SU . Simazine WP . Simmaprim WP	5 000 (a) 3 000 Lpn (c) RN . Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb			Herbages: Légumineuses en semis pur (postlevée) Prairies (établissement; postlevée) Pépinière forestière: Conifères (3e ou 4e année de croissance et postrepiquage) Sapin baumier (2e saison de croissance) Plantation forestière (à la plantation) Plantes aquatiques (algues) Pommier (plantation d'un an ou plus) Végétation herbacée (destruction)
simazine + paraquat	.	. Inh. Sts. Syst. + Cont. Inh. Syst.	-	Asperge établie (prélevée) Framboisier (année après la plantation) Pelouse Plantes ornementales Pommier (après le départ de la végétation) Ces produits sont aussi commercialisés en mélange sous le nom de Terraklène (GR) (SU)
	.	.		
	. Ag, H + H, P			

1- **Produits recommandés en mélange:** / = produits vendus en mélange, * = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
sulfamate d'ammonium	. $H_6N_2O_3S$	. Sts. Syst.		Feuillus (destruction)
. Ammate X-Ni	. Inorganique	. Soluble		Herbe à la puce
SN	. H			Souches de feuillus (destruction)
	1 600 (a)		RN	*
sulfate de cuivre	. $CuSO_4.5H_2$	. Cont. Erad. Prot.		Plantes aquatiques (algues)
. Bluestone	. Inorganique	. 316		
SP	. Ag, F, H			
	300 (a)		RM	*
2,4,5-T	. $C_8H_5Cl_3O_3$	. Syst.		Ce produit est recommandé en mélange avec 2,4-D
. 2,4,5-T	. Aryloxyacide	. 238		
EC	. H, P			
	500 (c)		RM	*
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb			

TCA . TCA 94 SP . TCA sodium SG, SN	. $C_2HCl_3O_2$. Organo-chloré . H	. Cont. Sts. Syst. . 1 200 000		Année précédant la culture (général) Conifères (destruction)
	3 320 (a)	RN		
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb			
tébuthiuron . Herbec PE . Spike GR, PE, WP	. $C_9H_{16}N_4OS$. Urée . H	. Sts. . 2 500		Conifères (destruction) Feuillus (destruction) Végétation herbacée (destruction) Végétation ligneuse (destruction)
	644 (a)	200 Lpn (c)	RF	
terbacile . Sinbar WP	. $C_9H_{13}ClN_2O$. Diazine . H	. Sts. .	- -	Fraisier (postplantation, rénovation) Pommier (de plus de 3 ans) Vivaces (présemis)
	5 000 (b)	5 000 (c)	RN	*

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre= pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre= ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre= pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg) / RISQUE [8] / ABEILLE [9]			
terbuthilazine . Gardoprin WP	. $C_9H_{16}ClN_5$. Triazine . H	. Sts. Syst. . 8,5		Ce produit est recommandé en mélange avec terbutryne
	1 845 (a) / 10 200 Lpn (b) / RN / *			
terbuthilazine / terbutryne . Topogard WP	. . . H / H	. Sts. Syst. / Sts. Syst. .		Pois secs (prélevée) Pois verts (prélevée) Pomme de terre (prélevée)
terbutryne . Igran WP . Terbutryne WP	. $C_{10}H_{19}N_5S$. Triazine . H	. Sts. Syst. . 25		Ce produit est recommandé en mélange avec terbuthilazine
	2 500 (a) / 2 000 (c) / RN / *			

trifluraline	. $C_{13}H_{16}F_3N_3O_4$	. Cont. Sts.	–	Aubergine (préplantation)
. Trèflan	. Toluidine	. 1	0,5	Carotte (présemis)
EC, GR	. H		–	Chou (préplantation)
			–	Chou-fleur (préplantation)
	500 (a) 2 000 Lpn (c) RN *			Chou fourrager (présemis incorporé)
			–	Colza (présemis)
			–	Féverole (présemis)
	. Eau de consommation (tolérance) ≤ 100 ppb		–	Gourgane (présemis)
			–	Haricots (présemis)
				Herbages:
				Légumineuses en semis pur (présemis incorporé)
				Prairies (établissement)
			–	Navette (présemis)
			–	Panais (présemis)
				Pépinière forestière (conifères): prérepiquage
			–	Piment (préplantation)
				Plantes ornementales
			–	Pois secs en semis pur (présemis)
			–	Pois verts (présemis)
			–	Rutabaga (présemis)
			–	Soya (présemis)
			–	Tomate (préplantation)
trifluraline + chlorambène	.	. Cont. Sts. + Sts. Syst.		Soya (présemis)
	. H + H	.		

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
trifluraline + métribuzine	.	. Cont. Sts. + Syst.		Soya (présemis)
	.	.		
	. H + H			
vernolate	. $C_{10}H_{21}NOS$	. Sts. Syst.	-	Soya (présemis)
. Vernam	. Carbamate	. 90		
EC	. H			
	1 470 (a)	4 640 Lpn (c)	RM	

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactericide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nematicide, P= Regulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systemique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES RECOMMANDÉS

Pesticides divers

| Pesticide / culture | LEGUMES | | | | | | AUTRES | | | | | |

PESTICIDES DIVERS

(Désinfectants, Fumigants du sol, Molluscicide, Régulateurs de croissance (pommier), Répulsifs, Rodenticides)

NOM COMMUN[1] / NOM COMMERCIAL / FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
DESINFECTANTS				
formaldéhyde . Formaldéhyde SN . Formaline SN	. CH_2O . Aldéhyde . A, B, F, I, N	. Cont. Ing. Inh. . Très soluble		Légumes (serres) Désinfection des structures de la serre et du matériel Rutabaga Désinfection des structures de l'entrepôt et des contenants
	800 (a)	270 Lpn (a)		
hypochlorite de sodium . Eau de javel SN	. NaOCl . Composé inorganique . B, F	. Cont. Erad. Prot. . Soluble		Asperge (semence) Légumes (serres) Désinfection du matériel

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, * = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL et FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] CUTANEE[7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
DESINFECTANTS (suite)				
téramine . Téramine SN . HY-X LI	. . Composé ammoniaque quaternaire . Ag, G	. Cont. Prot. . Soluble		Rutabaga Désinfection des structures de l'entrepôt et des contenants
FUMIGANTS DU SOL				
alcool allylique . AA SN	. C_3H_6O . Alcool non saturé . B, F, H	. Cont. Inh. Sts. . Soluble		Tabac jaune, à pipe et à cigare
	64 (a)	RE		

bromure de méthyl . Dowfume MC_2 LI	. CH_3Br . Halogéné . F, I, H, N, R	. Cont. Inh. Prot. Sts. . 13 400	Légumes (serres) Pépinière forestière Tabac jaune, à pipe et à cigare
	50 (a) 3 120 (a) *** . Extrêmement dangereux		
chloropicrine . Picfume LI	. CCl_3NO_2 . Nitrochloré . F, H, I, N, R	. Cont. Ing. Inh. Sts. . 2 270	Ce produit est recommandé en mélange avec dichloropropène
	250 (a) 800 Lpn (a) . Extrêmement dangereux		
dazomet . Basamid GR . Mylone Soil Care WP	. $C_5H_{10}N_2S_2$. Diazine . F, H, N	. Cont. Erad. Inh. Prot. . 1 200	Légumes (serres) Pépinière forestière Tabac jaune, à pipe et à cigare
	500 (a) RF *		

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES DIVERS

(Désinfectants, Fumigants du sol, Molluscicide, Régulateurs de croissance (pommier), Répulsifs, Rodenticides)

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL et FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]

FUMIGANTS DU SOL (suite)

dichloropropane . Dichlorure de propylène	. $C_3H_6Cl_2$. Hydrocarbure chloré . N	. Cont. Inh. . Insoluble		Ce produit est toujours recommandé en mélange avec dichloropropène. Il n'est donc pas commercialisé seul en tant que pesticide.
	1 900 (a)	8 750 Lpn (a)		
dichloropropane / dichloropropène . DD LI	. . Hydrocarbure chloré . N / N	. Cont. Inh. / Cont. Inh. Sts. . Insoluble		Carotte (21 jours avant le semis) Tabac jaune
	140 (a)	2 100 (a)		
	. Extrêmement dangereux			

dichloropropane / dichloropropène / isothiocyanate de méthyl	.	. Cont. Inh. / Cont. Inh. Sts. / Erad. Prot. Sts.	Carotte Légumes (serres) Pépinières forestières (présemis) Tabac jaune, à pipe et à cigare
. Vorlex	.	.	
SN	. N / N / F, H, I, N		
dichloropropène	. $C_3H_4Cl_2$	. Cont. Inh. Sts.	Carotte Tabac jaune
. Télone 11	. Hydrocarbure chloré	. 10	
SN	. N		
	250 (a) . Extrêmement dangereux		
dichloropropène / chloropicrine	.	. Cont. Inh. Sts. / Prot. Ing. Sts.	Tabac jaune
. Télone C-17	.	.	
SN	. N / F, H, I, N, R		

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Sysc= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO). REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL et FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
FUMIGANTS DU SOL (suite)				
métam-sodium	. $C_2H_4NS_2Na$	. Cont. Erad. Inh. Prot. Sts.		Choux (hernie) Légumes (serres) Pépinières forestières
. Vapam	. Dithiocarbamate	. 722		
SN	. F, H, I, N			
	820 (c)	2 000 Lpn (c)	RM	
MOLLUSCICIDE				
métaldéhyde	. $(CH_3.CHO)_2$	. Cont. Ing.		Fraisiers Légumes en général (champ)
. Limax	. Alcool solidifié	. 200		
PT	. M (contre les limaces)			
. Slug bait				
GR, PT	630 (a)		RF	
. Slug-Em				
PT				

REGULATEURS DE CROISSANCE (POMMIER)

acétamide de naphtalène . Amid-Thin W EC, WP	. $C_{10}H_8$ . . I, P 1 000 (a)	. Ing. Inh. Syst. . . 3	Ce produit est recommandé en mélange avec carbaryl ou un dispersif adhésif
acétamide de naphtalène + carbaryl	. . . I, P + I, P	. Ing. Inh. Syst. + Cont. Ing. Syst. .	Pommier (stade calice; éclaircissage)
acétamide de naphtalène + dispersif adhésif	. . . I, P	. Ing. Inh. Syst. .	Pommier (période de floraison; éclaircissage)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES DIVERS

(Désinfectants, Fumigants du sol, Molluscicide, Régulateurs de croissance (pommier), Répulsifs, Rodenticides)

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL et FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] CUTANEE[7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE[8] ABEILLE[9]		
REGULATEURS DE CROISSANCE (suite) (POMMIER)				
acide naphtyl acétique	. $C_{10}H_7.CH_2CO_2H$	. Syst.		Pommier (septembre; retardement de la chute des fruits)
. Fruitone	. Acide organique	. Soluble		
WP	. P			
. Niagara Stik	500			
WP	(a)			
acide naphtyl acétique + éthéphon	.	. Syst. + Syst.		Pommier Pour hâter la maturité du cultivar Lobo et en favoriser la coloration
	.	.		
	. P + P			
carbaryl	. $C_{12}H_{11}NO_2$	. Cong. Ing. Syst.	5	Pommier (mi-juin; éclaircissage)
. Sevin	. Carbamate	. 40		
DU, EC, SU, WP	. I, P			

(à suivre)

carbaryl (suite)	400 (a)	4 000 (b)	RM	***	
daminozide	. $C_6H_{12}N_2O_3$		. Syst.	30	Pommier (début de production; retardement de la chute des fruits en début de juillet et mi-juillet)
. Alar-85	. Hydrazide		. Soluble		
WP	. P				
	8 400 (a)	16 400 Lpn (b)	RN		
daminozide + éthéphon	.		. Syst. + Syst.		Pommier (non en production, mi-juin; mise à fruit)
	.				
	. P + P				
éthéphon	. $C_2H_6ClO_3P$		. Syst.	3	Pommier En mélange avec daminozide et acide naphtyl acétique
. Ethrel	. Organo-phosphoré		. Soluble		
SN	. P				
	4 229 (a)	5 730 Lpn (b)			

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Frad= Fradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES DIVERS

(Désinfectants, Fumigants du sol, Molluscicide, Régulateurs de croissance (pommier), Répulsifs, Rodenticides)

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL et FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]
REPULSIFS				
avitrol	. $C_5H_6N_2$	. Cont. Ing.		Maïs
. Avitrol	. Pyridine	.		Répulsif-avicide contre les oiseaux
PT	. Av, Rp			
	20 (a)	327 Lpn (b)		
thirame	. $C_6H_{12}N_2S_4$	. Cont. Ing. Prot.		Vergers
	. Dithiocarbamate	. 30		Répulsif contre le campagnol des champs
	. F, Rp			
	560 (a)	RF	*	
RODENTICIDES				
chlorophacinone	. $C_{23}H_{15}ClO_3$	. Inh.		Pommier (campagnol des champs)

(à suivre)

chlorophacinone

(suite)

. Rozol	. Indanedione	. Peu soluble	
PE, PT, SN, SO	. R		

2,1 (a) 200 Lpn (a)

50 Lpn (a)

. Extrêmement toxique pour les mammifères

---

diphacinone	. $C_{23}H_{16}O_3$	. Inh.	Pommier (campagnol des champs)
. Ramik brun	. Indanedione	. Peu soluble	
PT	. R		

15 chat (a)

3 chien (a)

. Extrêmement toxique pour les mammifères

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
RODENTICIDES (suite)				
phosphure de zinc	. Zn_3P_2	. Ing.		Pommier (campagnol des champs)
. Mouse bait PT	. Composé inorganique . R	. Insoluble		
	40 (a)		RE	
	. Très toxique pour les mammifères			

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PF= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systemique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

INDEX DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

AA (55)
alcool allylique ..... PD[3]

Aatrex (12)
atrazine ..... H

Aatrex Nine-O (12)
atrazine ..... H

Aatrex plus (12)
atrazine / huile ..... H

Acétamide de naphtalène ..... PD
Amid-Thin (61)

acide naphtyl acétique ..... PD
Fruitone (61)
Niagara stik (38)

Afésin (11)
monolinuron ..... H

Afolan (11)
linuron ..... H

Agristrep (36)
streptomycine ..... F

Agrox NM (15)
manèbe ..... F

alachlore ..... H
Lasso (37)
Lasso II (37)

Alanap (62)
naptalame ..... H,P

Alar-85 (47,62)
daminozide ..... PD

alcool allylique ..... PD
AA (55)

aldicarbe ..... AI
Témik (61)

alidochlore ..... H
Randox (37)

Ambush (15)
perméthrine ..... AI

Amiben (61)
chlorambène ..... H

Amid-thin (61)
acétamide de naphtalène .... PD

Amilon (61)
chlorambène / linuron ..... H

Amino triazole (16)
amitrole ..... H

amitrole ..... H
Amino triazole (16)
Amizol (61)

amitrole / simazine ..... H
Amizine (61)

amitrole-T ..... H
Amitrol-T (4,61)
Cytrol (16)

Amitrol-T (4,61)
amitrole-T ..... H

Amizine (61)
amitrole / simazine ..... H

Amizol (61)
amitrole ..... H

Ammate X-Ni (67)
sulfamate d'ammonium ..... H

anilazine ..... F
Dyrène (13)

arséniate de plomb ..... AI
Arséniate de plomb (12)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

asulame ..... H[3]
Asulox F (35)

Asulox F (35)
asulame ..... H

Atlacide (15)
chlorate de sodium ..... H

Atox (15)
roténone ..... AI

Atra-Mix (15)
atrazine / huile /
adjuvant ..... H

atrazine ..... H
Aatrex (12)
Aatrex Nine-O (12)
Atrazine (4,15,56,62)

Atrazine (4,15,56,62)
atrazine ..... H

atrazine / cyanazine ..... H
Blazine (55)

atrazine / 2,4-D ..... H
Primatol AP (12)

atrazine / huile ..... H
Aatrex plus (12)
Atra-Mix (15)

atrazine / simazine ..... H
Ekko (12)
Eramox (12)

Avadex (37)
triallate ..... H

Avenge (16)
difenzoquat-méthyl sulfate.. H

Avitrol (7) ..... PD

azinphos-méthyl ..... AI[3]
Guthion (13,15,62)

aziprotryne ..... H
Mésoranil (12)

B-3 (15)
diazinon / captane /
lindane ..... AI

bacillus thuringiensis ..... AI
Dipel (2)
Thuricide (51)

Banvel (65)
dicamba ..... H

barbane ..... H
Carbyne (65)

Basagran (10)
bentazone ..... H

Basamid (10)
dazomet ..... PD

Basfapon (10)
dalapon ..... H

Basudin (12)
diazinon ..... AI

Belmark (55)
fenvalérate ..... AI

Benesan (15)
lindane ..... AI

Benlate (19)
bénomyl ..... F

bénomyl ..... F
Benlate (19)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

bensulide ..... H[3]
Betasan (58)
Prefar (58)

bentazone ..... H
Basagran (10)

bentazone / atrazine ..... H
Laddok (10)

fenzoylprop-éthyl ..... H
Endaven (55)

Bétanal (40)
phenmédiphame ..... H

Bétanex (40)
desmédiphame ..... H

Betasan (58)
bensulide ..... H

Birlane (55)
chlorfenvinphos ..... AI

Bladex (55)
cyanazine ..... H

Blagal (55)
cyanazine / MCPA ..... H

Blazine (55)
atrazine / cyanazine ..... H

Bluestone (38)
sulfate de cuivre ..... F,H

Booster plus (12)
huile supérieure ..... H

Borea (15)
métaborate de sodium /
tétraborate de sodium /
bromacil / diuron ..... H

Botran (60)
dichloran ..... F[3]

Bouillie bordelaise
sulfate de cuivre + chaux
fraîchement hydratée ..... F

Bravo 500 (17)
chlorothalonil ..... F

bromacil ..... H
Hyvar LX (19)
Hyvar X (19)

bromacil / diuron ..... H
Krovar 1 (19)

bromacil / métaborate de sodium /
tétraborate de sodium / diuron.. H
Borea (15)

bromacil / diuron ..... H
Krovar 1 (19)

Brominal (61)
bromoxynil ..... H

Brominal + (61)
bromoxynil / MCPA ..... H

bromoxynil ..... H
Brominal (61)
Buctril (35)
Pardner (35)

bromoxynil / MCPA ..... H
Brominal + (61)
Buctril-M (61)

bromure de méthyle ..... PD
Dowfume MC-2 (18)

Brushkill (45)
2,4-D / 2,4,5-T ..... H

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Brushkiller (38,62)
2,4-D / 2,4,5-T ..... H[3]

Buctril (35)
bromoxynil ..... H

Buctril-M (61)
bromoxynil / MCPA ..... H

butilate ..... H
Sutan (58)

captafol ..... F
Difolatan (14)

Captane (12,15,46,47,58)
captane ..... F

captane ..... F
Captane (12,15,46,47,58)
Orthocide (14)

captane / bénomyl ..... F
Captane-Bénomyl (15)

Captane-Bénomyl (15)
captane / bénomyl ..... F

carbaryl ..... AI,PD
Sevin (12,28,38,61)

carbathiine ..... F
Vitaflo 250 (62)
Vitavax SN (62)

carbathiine / thirame ..... F
Pro-gro (62)
Vitaflo 280 (62)
Vitavax DU (62)

carbofuran ..... AI
Furadan (13)

Carbyne (65)
barbane ..... H

Carzol (40)
formetanate ..... AI[3]

Casoron (12,59)
dichlobénil ..... H

chinométhionate ..... AI
Morestan (13)

CIPC (57)
chlorprophame ..... H

chlorambène ..... H
Amiben (61)
Vegiben (61)

chlorambène / linuron ..... H
Amilon (61)

chlorate de sodium ..... H
Atlacide (15)

chlorate de sodium /
métaborate de sodium /
bromacil ..... H
Chlorea (15)

chlorobromuron ..... H
Maloran (12)

chlordane ..... AI
Chlordane (12,15,28)

Chlorea (15)
chlorate de sodium /
métaborate de sodium /
bromacil ..... H

chlorfenvinphos ..... AI
Birlane (55)

chlorfluré ol ..... H
Maintain CF-125 (61)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

chloronèbe ..... F[3]
Tersan SP (21)

chlorophacinone ..... PD
Rozol (29,50)

chlorothalonil ..... F
Bravo 500 (17)
Daconil (17)
Exotherm termil (17)

chloroxuron ..... H
Tenoran (12)

chlorprophame ..... H
CIPC (57)

chlorpyrifos ..... AI
Dursban (18)
Lorsban (18)

chlorthal-diméthyl ..... H
Dacthal (17)

CIPC (57)
chlorprophame ..... H

Cobex (64)
dinitramine ..... H

Compitox (35)
mécoprop ..... H

Compitox plus (35)
2,4-D / mécoprop ..... H

Coop NM seed treat (28)
Manèbe ..... F

cuivre ..... F
Cutrine-plus (6)

Cutrine-plus (6)
cuivre ..... F

cyanamide ..... H[3]
Cyanamide liquide (16)

Cyanamide liquide (16)
cyanamide ..... H

cyanazine ..... H
Bladex (55)

cyanazine / MCPA ..... H
Blagal (55)

cycloate ..... H
Ro-Neet (58)

Cygon (9,15,16,35)
diméthoate ..... AI

cyhéxatine ..... AI
Plictran (18)

cyperméthrine ..... AI
Ripcord (55)

Cyprex (16)
dodine ..... F

Cythion (16)
malathion ..... AI

Cytrol (16)
amitrole-T ..... H

Daconil (17)
chlorothalonil ..... F

Dacthal (17)
chlorthal-diméthyl ..... H

dalapon ..... H
Basfapon (10)
Dalapon (15,28,53)
Dowpon (20)

Dalapon (15,28,53)
dalapon ..... H

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

daminozide ..... PD[3]
Alar-85 (47,62)

dazomet ..... PD
Basamid (10)
Mylone soil care (12)

2,4-D ..... H
2,4-D (15,17,18,28)

2,4-D / dicamba ..... H
Dycleer-24 (65)
Super-D-Weedone (61)

2,4-D / fénoprop ..... H
Green leaf (23)
Later's (31)

2,4-D / mécoprop ..... H
Compitox plus (35)
Mecoturf (38)
Super compitox (35)

2,4-D / mécoprop / dicamba ..... H
Banvel 3 (12,65)
Kilmor (12)
Killex (12)

2,4-D / piclorame ..... H
Tordon 101 (18)

2,4-D / 2,4,5-T ..... H
Brushkill (45)
Brushkiller (38,62)
Estemine brushkiller (12)

2,4-DB ..... H
Embutox (35)

2,4-DP / 2,4-D ..... H
Desormone (4,61)
Diphenoprop (45)
Estaprop (38)
Silvaprop (38)

D-C-L (12,44)
diazinon / captane / lindane ..... AI[3]

DD (40,55)
dichloropropane-dichloropropène ..... PD

Deritox (12)
roténone ..... AI

Des-I-Cate (12)
endothall ..... H

desmédiphame ..... H
Betanex (40)

Desormone (61)
dichlorprop / 2,4-D ..... H

Dexon (13,47)
fénaminosulf ..... F

diazinon ..... AI
Basudin (12)

diazinon / captane / lindane ... AI
B-3 (15)
D-C-L (12,44)

diazinon / lindane ..... AI
D-L (12,15)

Dibrom (14)
naled ..... AI

dicamba ..... H
Banvel (65)
Dycleer (65)

dicamba / 2,4-D ..... H
Dycleer 24 (65)
Super-D-Weedone (61)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

dicamba / MCPA ..... H[3]
Dyvel (65)

dichlobénil ..... H
Casoron (12,59)

dichlone ..... F
Phygon (38,62)

dichloran ..... F
Botran (60)

dichloropropane-dichloropropène ..... PD
DD (40,55)

dichloropropane / dichloropropène / isothiocyanate de méthyle ..... PD
Vorlex (40)

dichloropropène ..... PD
Telone II (18)

dichloropropène / chloropicrine ..... PD
Telone C-17 (18)

dichlorprop / 2,4-D ..... H
Desormone (4,61)
Diphenoprop (45)
Estaprop (38)
Silvaprop (38)

diclofob-méthyl ..... H
Hoe-Grass (11)

dicofol ..... AI
Kelthane (49)

difénamide ..... H
Enide (60)

difenzoquat - méthyl sulfate ... H
Avenge (16)

Difolatan (14)
captafol ..... F[3]

Dikar (49)
mancozèbe / dinocap ..... F

diméthoate ..... AI
Cygon (9,12,15,16,38)
Sys-Tem (15)

dinitramine ..... H
Cobex (64)

dinosèbe ..... H
Dytop (38)
General weed killer (18)
Potato top killer (12,18)
Premerge (18)
Sinox-PE (38)

dinosèbe / naptalame ..... H
Dyanap (62)

Dipel (2)
bacillus thuringiensis ..... AI

diphacinone ..... PD
Ramik brun (65)

Diphenoprop (45)
dichlorprop / 2,4-D ..... H

diquat ..... H
Reglone (15)

disulfoton ..... AI
Di-Syston (13)

Di-Syston (13)
disulfoton ..... AI

Dithane M-22 (49)
manèbe ..... F

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Dithane M-45 (49)
mancozèbe ..... F[3]

Diurex (56,62)
diuron ..... H

diuron ..... H
Diurex (56,62)
Karmex (19)

D-L (12,15)
diazinon / lindane ..... AI

DNOC ..... F
Elgetol (38)

dodine ..... F
Cyprex (16)

Dowfume MC-2 (18)
bromure de méthyle ..... PD

Dowpon (18)
dalapon ..... H

Dual 960 (12)
métolachlore ..... H

Dursban (18)
chlorpyrifos ..... AI

Dyanap (62)
naptalame / dinosèbe ..... H

Dycleer (65)
dicamba ..... H

Dycleer-24 (65)
2,4-D / dicamba ..... H

Dyfonate (58)
fonofos ..... AI

Dylox (13)
trichlorfon .... AI

Dyrène (13)
anilazine ..... F[3]

Dytop (38)
dinosèbe ..... H

Dyvel (65)
dicamba / MCPA ..... H

Easout (12)
thiophanate-méthyl ..... F

Eau de javel (32)
hypochlorite de sodium ..... PD

Ekko (12)
atrazine / simazine ..... H

Elgetol (38)
DNOC ..... F

Embark (33)
méfluidide ..... H

Embutox (35)
2,4-DB ..... H

Endaven (55)
benzoylprop-éthyl ..... H

endosulfan ..... AI
Thiodan (11,15,38)

endothall ..... H
Des-I-Cate (12)

Enide (60)
difénamide ..... H

Eptam (58)
EPTC ..... H

EPTC ..... H
Eptam (58)

EPTC / protectant ..... H
Eradicane (58)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Eradicane (58)
EPTC / protectant ..... H[3]

Eramox (12)
atrazine / simazine ..... H

Estaprop (38)
dichlorprop / 2,4-D ..... H

Estemine brushkiller (12)
2,4-D / 2,4,5-T ..... H

éthéphon ..... PD
Ethrel (61)

éthion ..... AI
Ethion (38)

Ethrel (61)
éthéphon ..... PD

éthofumésate ..... H
Nortron (21)

Exotherm termil (17)
chlorothalonil ..... F

fénaminosulf ..... F
Dexon (13,47)
Lesan (13)

fenbutatine oxyde ..... AI
Torque (55)
Vendex (47,55)

fénoprop ..... H
Kuron (18)

fénoprop / 2,4-D / dicamba ..... H
3-D Weedone (61)

fenvalérate ..... AI
Belmark (55)

Ferbame (9,15,38)
ferbame ..... F

ferbame ..... F[3]
Ferbame (9,15,38)

flamprop-méthyl ..... H
Mataven (55)

folpet ..... F
Phaltane (14,58)

fonofos ..... AI
Dyfonate (58)

formaldéhyde ..... PD
Formaldéhyde (48)
Formaline (22,31)

Formaldéhyde (48)
formaldéhyde ..... PD

Formaline (22,31)
formaldéhyde ..... PD

formétanate ..... AI
Carzol (40)

fosamine ..... H
Krénite (19)

Fruitone (61)
acide naphtyl acétique ..... PD

Furadan (13)
carbofuran ..... AI

General weed killer (18)
dinosèbe ..... H

Gesagard (12)
prométryne ..... H

glyphosate ..... H
Roundup (37)

Gramoxone (15)
paraquat ..... H

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Guthion (13)
azinphos-méthyl ..... AI[3]

Hartz (25)
tétrachlorvinphos I

Herbec (20)
tébuthiuron ..... H

hexazinone ..... H
Velpar (19)

Hoe-Grass (11)
diclofop-méthyl ..... H

huile herbicide ..... H

huile supérieure ..... AI
Booster plus (12)

hydrazide maléique ..... H
MH 30 (62)
Slo-Gro (62)

hydroxyde de cuivre ..... F
Kocide 101 (12)

hypochlorite de sodium ..... PD
Eau de javel (32)

Hyvar LX (19)
bromacil ..... H

Hyvar X (19)
bromacil ..... H

Imidan (58)
phosmet ..... AI

ioxynil ..... H
Totril (35)

Karmex (19)
diuron ..... H

Kelthane (49)
dicofol ..... AI

Kerb (49)
propyzamide ..... H[3]

Kil-Mor (12)
mécoprop / 2,4-D / dicamba.. H

Killex (12)
mécoprop / 2,4-D / dicamba.. H

Kocide 101 (12)
hydroxyde de cuivre ..... F

Krenite (19)
fosamine ..... H

Krovar 1 (19)
bromacil / diuron ..... H

Kuron (18)
fénoprop ..... H

Laddok (10)
bentazone / atrazine ..... H

Lannate (19)
méthomyl ..... AI

Lasso (37)
alachlore ..... H

Lasso II (37)
alachlore ..... H

Lesan (13)
fénaminosulf ..... F

Lexone (19)
métribuzine ..... H

Lexone DF (19)
métribuzine ..... H

Limax (15,34)
métaldéhyde ..... PD

Linazine (38)
linuron / atrazine ..... H

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

lindane ..... AI[3]
Benesan (15)

linuron ..... H
Afolan (11)
Lorox (19)
Lorox L (19)

linuron / atrazine ..... H
Linazine (38)

Lorox (19)
linuron ..... H

Lorox L (19)
linuron ..... H

Lorsban (18)
chlorpyrifos ..... AI

Maintain CF-125 (64)
chlorfluré ol ..... H

malathion ..... AI
Cythion (16)

Maloran (12)
chlorobromuron ..... H

mancozèbe ..... F
Dithane M-45 (49)
Manzate 200 (19)

mancozèbe / dinocap ..... F
Dikar (49)

manèbe ..... F
Agrox NM (15)
Coop NM seed treat (28)
Dithane M-22 (49)
Mantox (15)
Manzate D (19)

Mantox (15)
manèbe ..... F

Manzate D (19)
manèbe ..... F[3]

Manzate 200 (19)
mancozèbe ..... F

Marlate (19)
méthoxychlore ..... AI

Mataven (55)
flamprop-méthyl ..... H

MCPA ..... H
MCPA amine (4,23,28,38,50,55)
MCPA sodium (18,45,55,57,62)
Méthoxone (12,15)

MCPB ..... H
Tropotox (35)

MCPB / MCPA (15:1) ..... H
Tropotox plus-64 (35)

MCPP (12)
mécoprop ..... H

mécoprop ..... H
Compitox (35)
MCPP (12)
Mécoprop amine (15)
Mécoturf (38)

Mécoprop amine (15)
mécoprop ..... H

mécoprop / 2,4-D / dicamba ..... H
Killex (12)
Kil-Mor (12)

Mécoturf (38)
mécoprop ..... H

méfluidide ..... H
Embark (33)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Mertect (36)
thiabendazole ..... F[3]

Mesoranil (12)
aziprotryne ..... H

métaborate de sodium / tétraborate de sodium / bromacil / diuron ..... H
Borea (15)

métalaxyle ..... F
Ridomil (12)

métaldéhyde ..... PD
Limax (15,34)
Slug bait (28,41,67)
Slug-Em (47)

métam-sodium ..... PD
Vapam (58)

Métasystox-R (13)
oxydéméton-méthyl ..... H

méthamidophos ..... AI
Monitor (13,14)

méthidathion ..... AI
Supracide (12)

méthomyl ..... AI
Lannate (19)

Méthoxol (38)
méthoxychlore ..... AI

Méthoxone (12,15)
MCPA ..... H

méthoxychlore ..... AI
Marlate (19)
Méthoxol (38)

métirame ..... F
Polyrame (10, 38)

métobromuron ..... H[3]
Patoran (10,12)

métolachlore ..... H
Dual 960 (12)

métolachlore / atrazine ..... H
Primextra (12)

métribuzine ..... H
Lexone (19)
Lexone DF (19)
Sencor (13)

mévinphos ..... AI
Phosdrin (9,14,23,45,53)

MH 30 (61)
hydrazide maléique ..... H

Micro-Niasul W (38)
souffre mouillable ..... F

Monitor (13,14)
méthamidophos ..... AI

monolinuron ..... H
Afesin (11)

Morestan (13)
chinométhionate ..... AI

Mouse bait (9,38,45)
phosphure de zinc ..... PD

Mylone soil care (12)
dazomet ..... PD

naled ..... AI
Dibrome (14)

naptalame ..... HP
Alanap (62)

naptalame / dinosèbe ..... H
Dyanap (62)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Niagara stick (38)
acide naphtyl acétique ..... PD[3]

niclofène ..... H
Tok (49)

nicotine ..... AI
Sulfate de nicotine (15)

Nortron (21)
éthofumésate ..... H

Omite (62)
propargite ..... AI

Orthocide (14)
captane ..... F

oxydéméton-méthyl ..... AI
Métasystox-R (13)

paraquat ..... H
Gramoxone (15)

paraquat / diquat ..... H
Weedrite GR (15,28,34,67)

paraquat / simazine ..... H
Terraklene (15)

parathion ..... AI
Parathion (8,15,38,45)

Pardner (35)
bromoxynil ..... H

Patoran (12)
métobromuron ..... H

pébulate ..... H
Tillam (58)

perméthrine ..... AI
Ambush (15)

Phaltane (14,38)
folpet ..... F

phenmédiphame ..... H
Betanal (40)

phorate ..... AI
Thimet (16)

phosalone ..... AI
Zolone (35)

Phosdrin (55)
mévinphos ..... AI

phosmet ..... AI
Imidan (58)

phosphate trisodique ..... F
Phosphate trisodique (52)

phosphure de zinc ..... PD
Mouse bait (9,38,45)

Phygon (38,62)
dichlone ..... F

piclorame ..... H
Tordon (18)

pirimicarbe ..... AI
Pirimor (15)

Pirimor (15)
pyrimicarbe ..... AI

Plictran (18)
cyhéxatine ..... AI

Polyrame (10,38)
métirame ..... F

Potato top killer (10,18)
dinosèbe ..... H

Prefar (58)
bensulide ..... H

Premerge (18)
dinosèbe ..... H

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Primatol AP (12)
atrazine / 2,4-D ..... H[3]

Primextra (12)
métolachlore / atrazine .... H

Princep (12)
simazine ..... H

Pro-Gro (62)
carbathiine / thirame ..... F

prométryne ..... H
Gésagard (12)

propyzamide ..... H
Kerb (49)

propargite ..... AI
Omite (62)

Proturf (52)
thiophanate-méthyl ..... F

Pyramine (10)
pyrazone ..... H

pyrazone ..... H
Pyramine (10)

pyrimicarbe ..... AI
Pirimor (15)

quintozène ..... F
Terraclor (42)

Ramik brun (65)
diphacinone ..... PD

Randox (37)
alidochlore ..... H

Reglone (15)
diquat ..... H

Ridomil (12)
métalaxyle ..... F

Ripcord (55)
cyperméthrine ..... AI[3]

Ro-Neet (58)
cycloate ..... H

roténone ..... AI
Atox (15)
Deritox (12)
Warbicide (15)

Roundup (37)
glyphosate ..... H

Rozol (29,50)
chlorophacinone ..... PD

Sencor (13)
métribuzine ..... H

Sevin (12,28,38,61)
carbaryl ..... AI

siduron ..... H
Tupersan (19)

Silvaprop (38)
dichlorprop / 2,4-D ..... H

Simadex (21)
simazine ..... H

simazine ..... H
Princep (12)
Simadex (21)
Simazine (56)
Simmaprim (12)

Simazine (56)
simazine ..... H

Simmaprim (12)
simazine ..... H

Sinbar (19)
terbacile ..... H

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Sinox PE (38)
dinosèbe ..... H[3]

Slo-Gro (62)
hydrazide maléique ..... H

Slug bait (28,41,67)
métaldéhyde ..... PD

Slug-Em (47)
métaldéhyde ..... PD

souffre mouillable ..... F
Micro-Niasul W (26,38)

Spike (20)
tébuthiuron ..... H

streptomycine ..... F
Agristrep (36)

sulfamate d'ammonium ..... H
Ammate X-Ni (67)

sulfate de cuivre ..... F,H
Bluestone (38)

sulfate de cuivre + chaux
fraîchement hydratée ..... F
Bouillie bordelaise

Super compitox (35)
2,4-D / mécoprop ..... H

Super-D-Weedone (61)
2,4-D / dicamba ..... H

Supracide (12)
méthidathion ..... AI

Sutan (58)
butilate ..... H

Sys-Tem (15)
diméthoate ..... AI

2,4,5-T ..... H[3]
2,4,5-T (15,38,55,62)

TCA ..... H
TCA 94 (4)
TCA sodium (3,11,18,53,57)

TCA 94 (4)
TCA ..... H

TCA sodium (3,11,18,53,57)
TCA ..... H

tébuthiuron ..... H
Herbec (20)
Spike (20)

Telone II (18)
dichloropropène ..... PD

Telone C-17 (18)
dichloropropène /
chloropicrine ..... PD

Temik (61)
aldicarbe ..... AI

Tenoran (12)
chloroxuron ..... H

téramine ..... PD
Teramine (66)

terbacile ..... H
Sinbar (19)

terbutryne / terbuthylazine .... H
Topogard (12,15)

Terraclor 75 (42)
quintozène ..... F

Terraklène (15)
paraquat / simazine ..... H

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Tersan SP (19)
chloronèbe ..... F[3]

tétrachlorvinphos ..... F
Hartz (25)

thiabendazole ..... F
Mertect (36)

Thimet (16)
phorate ..... AI

Thiodan (11,15,38)
endosulfan ..... AI

thiophanate-méthyl ..... F
Easout (12)
Proturf (54)

Thirame (38,45,62)
thirame ..... F

thirame ..... F
Thirame (38,45,62)

Thuricide (51)
bacillus thuringiensis ..... AI

Tillam (58)
pébulate ..... H

Tok (49)
niclofène ..... H

Topogard (12,15)
terbutryne /
terbuthylazine ..... H

Tordon (18)
piclorame ..... H

Tordon 101 (18)
2,4-D / piclorame ..... H

Totril (35)
ioxynil ..... H

Treflan (3,20,53)
trifluraline ..... H[3]

triallate ..... H
Avadex (37)

trichlorfon ..... AI
Dylox (13)

trifluraline ..... H
Treflan (3,20,53)

Tropotox (35)
MCPB ..... H

Tropotox plus-64 (35)
MCPB / MCPA (15:1) ..... H

Tupersan (19)
siduron ..... H

Vapam (58)
métam-sodium ..... PD

Vegiben (61)
chlorambène ..... H

Velpar (19)
hexazinone ..... H

Vendex (47,55)
fenbutatine oxyde ..... AI

Vernam (58)
vernolate ..... H

vernolate ..... H
Vernam (58)

Vitaflo 250 (62)
carbathiine ..... F

Vitaflo 280 (62)
carbathiine / thirame ..... F

Vitavax DU (62)
carbathiine / thirame ..... F

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Vitavax SN (62)
carbathiine ..... F[3]

Vorlex (40)
dichloropropane /
dichloropropène /
isothiocyanate de méthyle .. PD

Warbicide (15)
roténone ..... AI

3-D Weedone (61)
fénoprop / 2,4-D / dicamba.. H

Weedrite GR (15,65)
paraquat / diquat ..... H

zinèbe ..... F
Zinèbe (15,31,38)

Zolone (35)
phosalone ..... AI

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX DES COMPAGNIES

INDEX

DES COMPAGNIES

No*	NOM ET ADRESSE**
1	Action Sanitation Prod., 791 Halpern, Dorval, Qué. H9P 1G5
2	Agricultural and Veterinary Products Div., Abbott Laboratories Ltd., P.O. Box 6150, Mtl., Qué. H3C 3K6
3	Alberta Wheat Pool, Wheat Pool Building, 505 - 2nd St. S.W., Calgary, Alta. T2P 2P5
4	Allied Chemical Services Ltd., 5507 First St. S.E., Calgary, Alta. T2H 1H9
5	Ansul Co., 1 Stanton St., Marinette, Wisconsin 54143 U.S.A.
6	Applied Biochemists Inc., 5300 W. County Line Rd., P.O. Box 25, Mequon, Wisconsin 53092 U.S.A.
7	Avitrol Corp., P.O. Box 45141, 7644 E. 46th St., Tulsa, Oklahoma 74145 U.S.A.
8	Baird and McGuire Inc., South St., Holbrook, Mass. 02343 U.S.A.
9	N.M. Bartlett Manufacturing Co. Ltd., Box 490, 931 Bartlett Rd., Beamsville, Ont. LOR 1BO
10	BASF Canada Ltd., 10 Constellation Court, Rexdale, Ont. M9W 1K1
11	Canadian Hoechst Inc., 295 Henderson Dr., Regina, Sask. S4N 6C2
12	Ciba-Geigy Canada Ltd., 1 Westside Dr., Etobicoke, Ont. M9C 1B2
13	Chemagro Ltd., 1355 Aerowood Dr., Mississauga, Ont. L4W 1C2
14	Chevron Chemical (Canada) Ltd., 3228 South Service Rd., Burlington, Ont. L7N 3H8
15	Chipman Inc., 400 Jones Rd., P.O. Box 9100, Stoney Creek, Ont. L8G 3Z1
16	Cyanamid of Canada Ltd., 2000 Argentia Rd., Plaza 1, Mississauga, Ont. L5N 1P7
17	Diamond Shamrock Canada Ltd., 251 Consumers Rd., 8th Floor, Willowdale, Ont. M2J 4R3
18	Dow Chemical of Canada, P.O. Box 1012, Modeland Rd., Sarnia, Ont. N7T 7K7
19	Du Pont of Canada Ltd., Box 26, Toronto Dominion Centre, Toronto, Ont. M5K 1B6
20	Elanco Products Div., Eli Lilly and Co., (Canada) Ltd., 3650 Danforth Ave., Scarborough, Ont. M1N 2E8
21	Fisons Corp. Ltd., Agricultural Chemicals Div., 80 Melford Dr., Scarborough, Ont. M1B 2G3

*** Le No est utilisé dans "Index des pesticides recommandés"**

**** Compendium des produits antiparasitaires homologués au Canada, 1982.**

INDEX

DES COMPAGNIES

(suite)

No*	NOM ET ADRESSE**
22	Gardo Products Ltd., C.P. 100, Waterloo, Qué. JOE 2NO
23	Greenleaf Garden Supplies Ltd., Box 82338, Burnaby, B.C. V5C 5P8
24	Gulf Agricultural Chemicals Co., P.O. Box 951, 613-1661 Portage Ave., Winnipeg, Man. R3G 2T3
25	Hartz Canada Inc., 1125 Talbot St., St-Thomas, Ont. N5P 3W7
26	Holly Industries, Div. of 376896 Ontario Ltd., 648 Finch Ave. E., Willowdale, Ont. M2K 2E6
27	Imperial Oil Ltd., Chemical Products Dept., 111 St-Clair Ave. W., Toronto, Ont. M4V 1N5
28	Interprovincial Co-ops Ltd., P.O. Box 250 Stn. A., Mississauga, Ont. L5A 3A1
29	Kemsan Inc., 462 Trafalgar Rd., P.O. Box 727, Oakville, Ont. L6J 5C1
30	Kocide Chemical Corp., 12701 Almeda Rd., P.O. Box 45539, Houston, Texas 77045 U.S.A.
31	Later Chemicals Ltd., 12080 Horseshoe Way, Richmond, B.C. V7A 4V5
32	Lavo Ltée, 1880 Rue Chambly, Montréal, Qué. H1W 3J2
33	3M Company, Agrichemicals, 3M Center, Bldg. 230-B, St. Paul, Minnesota 55101 U.S.A.
34	Marquette Products Ltd., 623 Le Breton, Longueuil, Qué. J4G 1R9
35	May and Baker (Canada) Ltd., 80-1 The East Mall, Toronto, Ont. M8Z 5X1
36	Merck Sharp and Dohme Canada Ltd., P.O. Box 1005, Pointe-Claire-Dorval, Que. H9N 4P8
37	Monsanto Co. Ltd., 666 St. James St., Suite 200, Winnipeg, Man. R3G 3J7
38	Niagara Chemical, Division of Reichhold Ltd., 1274 Plains Rd. E., Burlington, Ont. L7R 3Z1
39	Nippon Soda Co. Ltd., New Ontimachi Bldg., Chiyoda-Ku, Tokyo, Japan
40	Nor-Am Agricultural Products Ltd., 1000 Boul. Roche, Vaudreuil, Qué. J7V 6B3
41	Noxall Products Ltd., 1820 W. 3rd Ave., Vancouver, B.C. V6J 1K8
42	Olin Corp., P.O. Box 991, Little Rock, Ark, 72203 U.S.A.
43	Oliver Industrial Supply, 236-36th St. N., Lethbridge, Alta. T1J 4B2
44	Otto Pick & Sons Seeds Ltd., Box 126, Richmond Hill, Ont. L4C 4X9

* Le No est utilisé dans "Index des pesticides recommandés"

** Compendium des produits antiparasitaires homologués au Canada, 1982.

INDEX

DES COMPAGNIES

(suite)

No*	NOM ET ADRESSE**
45	Pfizer Chemicals & Genetics Ltd., 1 Wilton Grove Rd., Box 2005, London, Ont. N6A 4C6
46	Pioneer Hi-Bred International Inc., 1206 Mulberry, Des Moines, Iowa 50308 U.S.A.
47	Plant Products Co. Ltd., 314 Orenda Rd., Bramalea, Ont. L6T 1G1
48	P.V.U. Inc., 345 Labbe Blvd., Victoriaville, Qué. G6P 1B1
49	Rohm and Haas Co. of Canada Ltd., 2 Manse Rd., West Hill, Ont. M1E 3T9
50	Sanex Chemicals Ltd., 6439 Netherhart Rd., Mississauga, Ont. L5T 1C3
51	Sandoz Crop Protection Inc., 480 Camino Del Rio South, Suite 204, San Diego, California 92108 U.S.A.
52	Sani-Marc Inc., 42 Boul. de l'Artisan, Victoriaville, Qué. H2H 2L6
53	Saskatchewan Wheat Pool, 2625 Victoria Ave., Regina, Sask. S4T 1K2
54	O.M. Scott and Sons, Marysville, Ohio 43040 U.S.A.
55	Shell Canada Ltd., P.O. Box 400, Terminal A, Toronto, Ont. M5W 1E1
56	Solcoor (Canada) Ltd., 1550 De Maisonneuve Blvd. W., Suite 1030, Montréal, Qué. H3G 1N2
57	Stan Chem, 60 Titan Rd., Toronto, Ont. M8Z 2J8
58	Stauffer Chemical Co. of Canada Ltd., 1200 S. 47th St., Richmond, Ca 94804 U.S.A.
59	Thompson-Hayward Chemical Co., 5200 Speaker Rd., Kansas City, Kansas 66106 U.S.A.
60	Tuco Products Co., 40 Centennial Rd., Orangeville, Ont. L9W 3T3
61	Union Carbide, Agric. Products Co. Inc., IW Alexandre Dr., Box 12014, Research Triangle Park, NC 277
62	Uniroyal Chemical, Div. of Uniroyal Ltd., Erb St., Elmira, Ont. N3B 3A3
63	United Farmers of Alta, Co-op, 1016, 68th Ave., S.W., Calgary, Alta. T2V 4J2
64	United States Borax and Chemical Corp., 3075 Wilshire Blvd., L.A., California 90005 U.S.A.
65	Velsicol Corp. of Canada Ltd., 1360 Blundell Rd., Mississauga, Ont. L4Y 1M5
66	West Chemical Products Ltd., 5623 Casgrain Ave., Montréal, Qué. H2T 1Y2
67	Wilson Laboratories Ltd., 36 Head St., Dundas, Ont. L9H 3H3

* Le No est utilisé dans "Index des pesticides recommandés"

** Compendium des produits antiparasitaires homologués au Canada, 1982.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agriculture et Alimentation Ontario. Guides de recommandations.

Agriculture Canada, section des antiparasitaires. 1982. Compendium des produits antiparasitaires homologués au Canada. Publication 1654 RP/82. 850 pp.

(b) Agriculture Canada, section des antiparasitaires. Rapports d'homologation de la Division des produits végétaux.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec, Conseil des productions végétales du Québec. Guides de protection des cultures.

Association canadienne de normalisation. 1980. Noms communs pour les pesticides. Norme ACNOR Z143. 152 pp.

Association canadienne de normalisation. 1982. Noms communs pour les pesticides. Supplément no 1- 1982 à la norme ACNOR Z143-1980. 27 pp.

Bailly, R. et G. Dubois. 1981. Index phytosanitaire . ACTA. 480 pp.

Conseil National de Recherches Canada, comité associé sur les critères scientifiques concernant l'état de l'environnement. 1981. Interactions entre pesticides et pollinisateurs. CNRC no 18472. 215 pp.

Division of Agricultural Sciences. University of California. 1981. Reducing Pesticide Hazards to Honey Bees. Leaflet 2883. 25 pp.

(a) Fairchild, E.J. 1978. Agricultural Chemicals and Pesticides, a handbook of the toxic effects. Castle House Publications Ltd. 227 pp.

(d) FAO. 1980. Guide lines to the use of the WHO Recommended Classification of Pesticides by Hazard. FAO Plant Protection Bulletin. 28: 1-24.

(e) Farm Chemicals handbook. 1981. Pesticide Dictionary. The Meister Publishing Co., Willoughby. 658 pp.

Khan, S.U. 1980. Pesticides in the Soil Environment. Elsevier Scientific Publishing Co., New York. 240 pp.

McEwen, F.L. et G.R. Stephenson. 1979. The Use and Significance of Pesticides in the Environment. John Wiley and Sons. 538 pp.

McNeely, R.N., V.P. Neimanis et L. Dwyer. 1980. Références sur la qualité des eaux. Guide des paramètres de la qualité des eaux. Edition Environnement Canada. 100 pp.

Miller, A.V. et S.M. Craig. 1980. Handbook for Pesticide Applicators and Pesticide Dispensers. Pesticide Control Branch Environment British Columbia. 233 pp.

Santé et Bien-être social Canada. 1979. Limites maximales de résidus pour les produits chimiques agricoles. Loi et règlements des aliments et drogues.

Sharvelle, E.G. 1960. The Nature and Uses of Modern Fungicides. Burgess Publishing Co. 308 pp.

Sitting, M. 1977. Pesticides Process Encyclopedia. Noyes Data Corporation, Park Ridge, N.J., U.S.A. 268 pp.

Southwell, P.H. and G.S. Cooper. 1972. Handbook on Chemicals Safety in the Aerial Application of Chemical Materials. AFA Technical Report no 12. 118 pp.

(c) Spencer, E.Y. 1982. Guide to the Chemicals Used in Crop Protection. Publication 1093. Agriculture Canada. 595 pp.

Thomson, W.T. 1975. Agricultural Chemicals. Book I: Insecticides, Acaricides and Ovicides. Thomson Publications. 211 pp.

Thomson, W.T. 1978. Agricultural Chemicals. Book IV: Fungicides. Thomson Publications. 174 pp.

Ware, G.W. 1978. The Pesticide Book. W.H. Freeman and Co., San Francisco. 197 pp.

Ware, G.W. 1980. Complete Guide to Pest Control. Thomson Publications. 290 pp.

Weed Science Society of America. 1979. Herbicide Handbook. WSSA Herbicide Handbook Committee. 479 pp.

Note: Les lettres (a, b, c, d et e) indiquent les références utilisées pour la toxicité digestive et cutanée.

ANNEXE I

ANNEXE I

Classes d'expressions qualitative et quantitative de la solubilité

Terme descriptif*	Solubilité mg de soluté* / 100 ml de solvant	mg de soluté** / 1 de solvant ou ppm**
Extrêmement soluble	>100 000	>1 000 000
Très soluble	100 000 - 10 000	1 000 000 - 100 000
Soluble	10 000 - 3 333	100 000 - 33 330
Modérément soluble	3 333 - 1 000	33 330 - 10 000
Peu soluble	1 000 - 100	10 000 - 1 000
Très peu soluble	100 - 10	1 000 - 100
Insoluble	<10	<100
Miscible		

*Terme descriptif et rapport (mg de soluté/100 ml de solvant) exprimés sous cette forme par United States Pharmacopeia (USP).

**Rapport USP (mg de soluté/100 ml de solvant) transformé en mg de soluté/1 de solvant ou ppm et utilisé dans le guide pour la très grande majorité des produits. Pour quelques produits la valeur quantitative est remplacée par un des termes descriptif qualitatif USP.

Note: Ces valeurs comparatives ne réflètent pas toujours l'impact écologique résultant de l'application de certains pesticides en sols légers.

ANNEXE II

ANNEXE II

Liste et adresses de compagnies québécoises de produits et d'équipement d'hygiène et de sécurité

Duberger Inc., 1877, boulevard Père Lelièvre, Duberger, G1P 2W6, (418) 687-2261

Equipement de Sécurité Safety Supply Inc.

237, rue Lasalle, Arvida, G7S 2A7, (418) 548-4636

1375, boulevard Charest ouest, Québec, G1N 2E6, (418) 687-2626

8210, Route Transcanadienne, Saint-Laurent, H4S 1S2, (514) 332-6100

Levitt Sécurité Ltée, 675, avenue Lépine, Dorval, H9P 1G3, (514) 636-9011

MSA Canada, 1360, rue Bégin, Saint-Laurent, H4R 1X1, (514) 334-4042

Produits de Sécurité Taskall, 3995, rue Rachel est, Montréal, H1X 1Z4, (514) 254-5331

820, rue Saint-Jean-Baptiste, Québec, G2E 5E2, (418) 871-5960

Produits de Sécurité Titan Ltée

8530, avenue Esplanade, Montréal, H2P 2R8, (514) 381-2301

Note: Plusieurs des compagnies mentionnées vendent des combinaisons jetables faites de fibres de polyéthylène "Tyvek".

Les coopératives agricoles et certains vendeurs régionaux de pesticides sont distributeurs de produits et d'équipement d'hygiène et de sécurité.

ATTENTION

En cas d'intoxication lors de la manipulation d'un pesticide, appeler un médecin et lui donner le nom de la matière active utilisée ou se rendre à la clinique d'urgence de l'hôpital le plus près de chez vous avec l'étiquette du produit ou le contenant.

Numéros de téléphone importants

Centres antipoisons : Québec : Centre hospitalier de l'université Laval, ... **(418) 656-8090**

Montréal : Hôpital Sainte-Justine ..... **(514) 731-4931**

The Montreal Children's Hospital ..... **(514) 937-8511**

Salle d'urgence de l'hôpital le plus près : ..... **( ) -**

N.B. Vous trouverez à la page 26, un tableau préparé par le Centre de toxicologie du Québec sur **la conduite générale à tenir en cas d'intoxication par les pesticides**.